

le peuple

Fondé en 1900

ORGANE DE LA CÔTE-DU-SUD

Série D, Vol. 2, No 33

Jeudi, 13 ^{octobre} novembre 1966

MONTMAGNY

L'Islet - Bellechasse - Kamouraska

hebdomadaire

publié

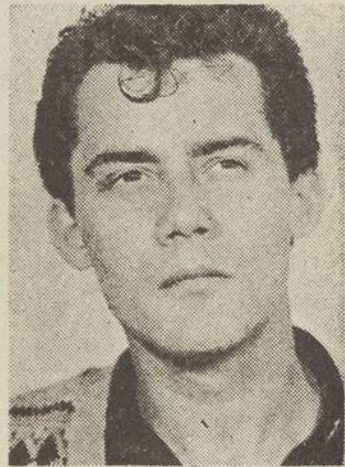
le jeudi

10 ¢

ELECTIONS MUNICIPALES

**La votation
aura lieu
au soubassement
de
l'église St-Thomas**

**Au moins
dix membres
du conseil actuel
annoncent
leur candidature**



RECHERCHE - Cet individu est Antoine Levasseur qui s'est évadé de la prison commune de Montmagny dimanche dernier. La police le considère comme dangereux. Toute personne qui l'aurait vu ou le verrait est priée de communiquer immédiatement avec le poste de la Sûreté Provinciale à Montmagny au téléphone 248-3705.



VILLE LA POCATIERE a connu de grands développements depuis quelques années. En tant que centre religieux et éducationnel, cette municipalité évolue d'une façon telle que les autorités municipales songent sérieusement à adresser une demande pour obtenir le statut de Cité au lieu de celui de Ville.

La Commission

(Suite de la page 15)

Service de la dette:-

Remboursement d'obligations	\$ 116,000.00	
Remboursement-Billet à long terme	25,000.00	
Intérêts sur obligations	61,210.00	
Intérêts sur billets à long terme	4,500.00	
Intérêts sur emprunt à court terme	12,321.31	219,031.31

Dépenses de transfert:-

Répartition provisoire de la Commission Scolaire Régionale Pascal Taché	295,175.00
---	------------

Immobilisations à même les revenus:-

Agrandissement, restaurations, améliorations	\$ 3,986.12	
Achats de mobilier, ameublement	8,974.71	12,960.83
		1,001,501.97

EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 30 JUIN 1966:-

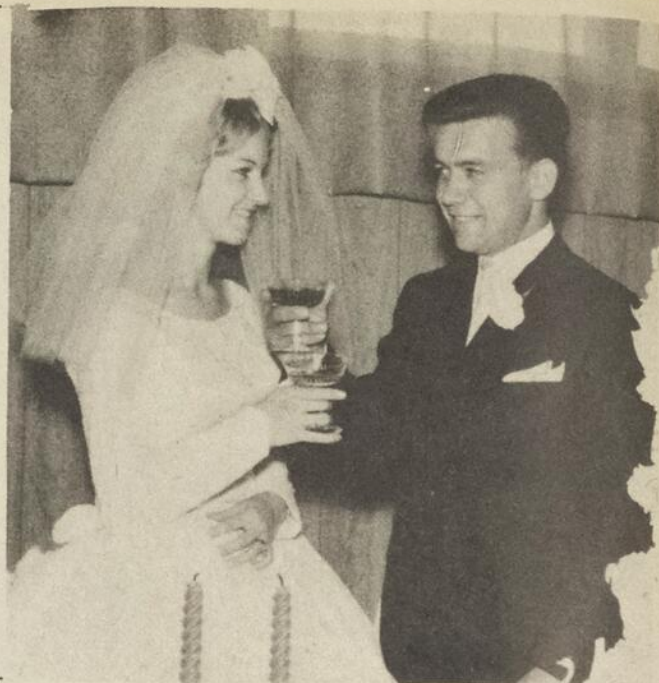
\$ 16,480.90

MARIAGE MORNEAU LEBLANC

M. et Mme Aylre Morneau dont le mariage a été béni en l'église de Ste Félicité de L'Islet, récemment.

Le marié est le fils de M. et Mme Noel Morneau de St Pamphile et son épouse est la fille de M. et Mme Adrien Leblanc de Ste Félicité. Ils résideront en Ontario.

Studio A. C. Pelletier



doublez votre argent avec l'émission du centenaire des Obligations d'Épargne du Canada

Les Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire, vous offrent un rendement sans précédent: elles rapportent 5.48% en moyenne par année si vous les conservez jusqu'à l'échéance.

Les nouvelles obligations portent intérêt, comme suit: 5% pour chacune des quatre premières années, 5½% pour chacune des trois années suivantes, 5¾% pour l'année qui suit et 6% pour chacune des cinq dernières années — soit, au total, \$72.25 d'intérêts par \$100 d'obligations.

En outre et pour la première fois, ces nouvelles obligations vous permettent de composer l'intérêt. Pour profiter pleinement de cet avantage, laissez attachés à l'obligation tous les coupons d'intérêt annuel jusqu'au 1er novembre

1979. Vous recevrez ainsi un intérêt sur l'intérêt, soit \$27.75 de plus par \$100 d'obligations.

Si on additionne tous ces intérêts, leur somme totale s'élève à \$100 par \$100 d'obligations. C'est un moyen sûr de faire fructifier vos économies. DOUBLEZ VOTRE ARGENT avec des Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire.

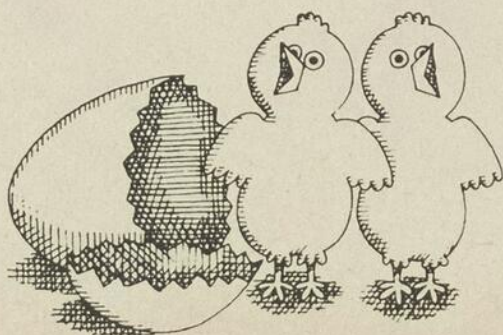
L'émission du centenaire comporte en plus tous les autres avantages qui ont fait des Obligations d'Épargne du Canada le placement préféré des Canadiens.

Elles sont toujours aussi faciles à acheter, au comptant ou par versements, de votre employeur, banque, caisse populaire ou courtier. Le minimum est de \$50 et le maximum de

\$10,000. Toute personne résidant au Canada ainsi que toute succession peuvent en acquérir jusqu'à concurrence de cette limite.

Elles sont toujours aussi simples à encaisser, en tout temps, à toute banque au Canada, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt. Il suffit de présenter l'obligation à votre banque après avoir rempli la demande de remboursement qui y est imprimée et l'on vous remettra immédiatement votre argent.

Et n'oubliez pas qu'elles sont plus que jamais bonnes à garder, car elles offrent un rendement sans précédent et rapportent un intérêt sur l'intérêt. DOUBLEZ VOTRE ARGENT avec des Obligations d'Épargne du Canada, émission du centenaire.





SUR L'ESTRADE D'HONNEUR où les invités avaient pris place, M. Henri Miville-Deschênes accueille la foule présente au nom des organisateurs de l'exposition. Dans l'ordre habituel, on reconnaît Mlles Pierrette Gallant et Marielle Bouffard, hôtesse, l'honorable Jean-Paul Cloutier, M. le maire Adrien Collin et Mme Collin, M. Deschênes, M. Jean Berger, M. et Mme Louis-O. Roy, M. et Mme André Mercier et Mlles Micheline Pelletier et Céline Tardif, hôtesse.

Ouverture de l'exposition industrielle

C'est au cours d'une impressionnante cérémonie que le Maire Adrien Collin a procédé à l'ouverture officielle de l'exposition de produits manufacturés à Montmagny en présence de plusieurs dignitaires dont l'honorable Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Être Social, M. Jean Berger, député fédéral et M. Louis O. Roy.

Cette exposition qui se tient présentement au Palais de l'Agriculture sur le terrain de l'Exposition Régionale marquait également le début du vaste programme de promotion connu sous le nom de MONTMAGNY, CENTRE D'ACHATS COMMUNAUTAIRE. Cette campagne se poursuivra durant 20 semaines, et plusieurs activités se dérouleront durant cette période. L'exposition industrielle actuelle se continuera jusqu'au 22 octobre.

MLLE MONTMAGNY

Après que le ruban traditionnel eut été coupé, les invités d'honneur prirent place sur une

scène artistiquement décorée avec l'emblème de la campagne. Mlle Marielle Bouffard, hôtesse de la campagne qui porte le titre de Mlle Montmagny, souhaita la bienvenue à toutes les personnes présentes et elle les remercia d'être venues en si grand nombre.

M. ADRIEN J. COLLIN

Invité à prendre la parole à la suite de Mlle Montmagny, le maire de Montmagny a loué les initiateurs de cette exposition, soulignant que les visiteurs deviendront les meilleurs publicistes des produits manufacturés à Montmagny.

Il a profité de l'occasion pour féliciter les membres du comité industriel de la Cité, spécialement pour la réalisation d'un parc industriel qui pourrait amener de l'industrie nouvelle, ce qui n'est pas chose facile, ajouta-t-il.

Il a qualifié d'indispensable l'apport industriel pour l'expansion et l'évolution de la Cité. Il a déploré le fait qu'il se fasse plus de critiques sur la façon dont la

Cité est administrée que de suggestions constructives.

En terminant, il a invité la population de la Cité à se rendre visiter cette exposition industrielle des plus intéressantes à se faire propagandistes des produits fabriqués à Montmagny.

LE MINISTRE J.P. CLOUTIER

De son côté, le ministre Jean-Paul Cloutier, député de Montmagny s'est dit agréablement surpris de la visite qu'il venait d'effectuer à l'exposition, car il y avait découvert des produits qu'il ne savait pas être fabriqués à Montmagny.

Il a trouvé la formule très heureuse. "C'est là une initiative je me demande pourquoi Montmagny n'a pas commencé plus tôt" de déclarer l'honorable Jean-Paul Cloutier.

Le député provincial de Montmagny a déploré le fait que l'image donnée par cette exposition soit incomplète et il a exprimé l'espoir que si l'idée est reprise l'an prochain, toutes les industries sans restrictions y participent.

M. Cloutier a invité Montmagny à prendre conscience de son rôle de pôle industriel régional, spécialement alors que la politique du gouvernement actuel tend à accomplir des réformes au sein des conseils de comté pour amener l'industrialisation sur une base régionale.

M. Cloutier a ensuite félicité les promoteurs de cette exposition et il a invité toute la population de la région à venir constater par eux-mêmes la grande variété des produits manufacturés à Montmagny.

MM. Jean Berger, député fédéral et Louis O. Roy, ancien mai-

re de Montmagny pendant de nombreuses années ont également félicité les organisateurs responsables de cette démonstration de prime importance du côté de notre industrie.

M. André Mercier, gérant du poste radiophonique CKBM et instigateur de toute la campagne de promotion remercia ensuite tous ceux qui étaient venus ainsi que tous les participants de la campagne. M. Henri Miville-Deschênes, qui agissait comme maître de cérémonies invita ensuite toutes les personnes présentes à faire le tour des exhibits.

Blessé mortellement par une auto à Cap St-Ignace

Une tragédie de la route a coûté n'a pu que constater la mort de la vie du bébé de 2 ans à Cap St-Ignace samedi dernier vers 5 heures de l'après-midi.

Simon Landry, fils de M. et Mme Dominique Landry, du 2e rang à Cap St-Ignace a été blessé mortellement quand il fut happé par une auto alors qu'il traversait la route non loin de la demeure de ses parents.

Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le Dr Lessard

L'automobiliste impliqué dans cet accident mortel est M. Roland Bernier, du Cap, qui n'aurait aperçu le jeune Landry qu'à la toute dernière seconde et n'a pu l'éviter.

Le Dr Paul Dupuis, coronar du district a ouvert une enquête à la morgue De Landurantaye, sur les circonstances de la tragédie. Les constatations d'usage ont été faites par la Sûreté Provinciale du poste de Montmagny.



Devant une foule nombreuse, son honneur le Maire Adrien J. Collin coupe le ruban traditionnel en compagnie de l'honorable Jean-Paul Cloutier et de M. Jean Berger.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

A L'ISLETVILLE ET A MONTMAGNY

JOS PROULX

PLANCHES MURALES — CONTRE-PLAQUE — BRIQUES
BLOCS DE CIMENT — LAINE MINÉRALE — CIMENT
CHEMINÉES FIRE CHIEF — PEINTURE GLIDDEN etc.

Montmagny — 3, rue Du Peuple — L'Isletville
Tél.: 248-1722 247-5262

LP

PROUVEZ LE MIEUX est synonyme de

LEMIEUX & PROULX INC.

Case Postale 11 - 47 est, rue St-Jean-Baptiste - Montmagny

GROS et DETAIL

Bois - matériaux de construction en général

Entreposage de fourrure

Téléphone:

248-3400

Reparation - Lustage - Nettoyage par procédé "Hollander"

Quincaillerie
Ferronnerie
Plomberie
Peinture
Tapisserie
Vaisselle
Vitrerie
Cadeaux

SERVICE GRATUIT

du passage de prélat, tapis ou tuiles achetés de

Bertrand Blanchard

151, 11e Rue — Montmagny

Vous ne payez que le prix courant.

Pour échantillons ou estimé, venez ou téléphonez à 248-1558

EDITORIAL

Une exposition incomplète

L'exposition des produits manufacturés à Montmagny est maintenant en marche, et déjà, des centaines de personnes s'y sont rendues. Parmi ces visiteurs, on a vu des gens de tous les milieux, et en écoutant les réflexions faites, on déplore qu'elle soit incomplète.

Car elle est incomplète. On devrait plutôt dire exposition d'une partie des produits manufacturés à Montmagny. En effet, au moins six manufactures d'importance n'ont pas jugé bon d'y exposer leurs produits et de faire corps avec le reste de la population.

Les ouvriers des diverses manufactures de Montmagny sont en général très fiers de la compagnie pour qui ils travaillent. Ils aiment vanter les produits qu'ils fabriquent et ils aiment également les montrer à leurs familles et à leurs amis quand l'occasion se présente.

D'un autre côté, un des bienfaits d'une telle exposition consiste dans ce qu'elle démontre bien les possibilités industrielles d'une Cité, invitant derechef de nouveaux capitaux à venir s'y établir. En voyant la solidarité et la finition de ces produits, on constate que Montmagny possède une main d'œuvre hautement qualifiée, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des villes.

Il faudrait donc chercher à savoir les raisons qui ont poussé un certain nombre, bien petit me direz-vous, à ne pas participer à une telle exposition. Dans le contexte actuel, il s'agissait d'un mouvement communautaire dont toute la population devrait bénéficier économiquement.

Serait-ce parce que le produit est d'une qualité inférieure? Ou bien parce que ne payant pas les employés assez cher on a peur de les perdre à des industries nouvelles qui s'installeraient dans Montmagny et verseraient des salaires convenables? Ou peut-être s'agit-il d'une situation financière si basse qu'elle ne permette pas de verser le montant requis, ce qui quand même peut exister? Ou n'est-ce pas tout simplement un manque d'esprit civique qui fait dire à certains qu'ils s'occupent de leurs affaires personnelles et n'ont rien à voir avec la communauté?

Quoi qu'il en soit, pour plusieurs ça a été une magnifique occasion de proclamer qu'à Montmagny il était impossible d'obtenir de la collaboration et qu'il s'agissait ici d'une répétition de la réaction de la population dans le passé.

À tous ceux qui ont apporté leur concours pour la réussite de cette exposition, il convient de les remercier et de les féliciter de leur esprit civique; aux autres, bonne chance dans la solution de vos problèmes financiers et espérons que si une telle exposition se tient l'an prochain, elle sera complète.

A.C.

COUPON D'ABONNEMENT

J'aimerais m'abonner au journal LE PEUPLE

pour une période de

Ci-inclus en paiement de cet abonnement.

NOM

ADRESSE

Taux d'abonnement: Canada \$2.00 pour 1 an

\$5.00 " 3 "

E. Unis \$2.50 " 1 "

Retournez ce coupon à:

Journal "Le Peuple",
7, rue Du Peuple,
C.P. 128, Montmagny.

le peuple

MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

A la Rédaction:
André Collin
Thomas Tremblay
Paul Gros d'Aillon
C.P. 128

ORGANE DE LA CÔTE-DU-SUD

DEPUIS 1900



Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



LE PARC DE L'EXPO

Formant contraste avec les nombreux pavillons de l'âge spatial d'Expo 67, une centaine d'acres environ de lagunes et de parc ont été réservés à l'extrémité ouest de l'île Notre-Dame, pour constituer un lieu où les visiteurs de l'Expo pourront se détendre en pleine nature. Plus de 50,000 arbustes et près de 4,500 arbres ornent ce parc, dans lequel British American Oil commande un centre d'accueil et expose des spécimens de la faune canadienne. On peut voir, du parcours de 1,000 mètres pour les régates (encart), les édifices du centre de Montréal et le katimavik du pavillon canadien.

LE COUTEAU SUR LA GORGE

...Les arguments pour et contre l'accord approuvé ont été souvent exposés. Le Québec a besoin à bref délai de beaucoup d'énergie électrique et pourrait en trouver sur son territoire, ce qui favoriserait la mise en valeur du Nouveau-Québec. Il semble que c'est aux chutes Churchill que l'Hydro peut se procurer l'électricité au meilleur prix, mais ce n'est pas tout à fait sûr; cependant, la décision presse.

Or un autre élément vient modifier les données du problème. Le Québec ne pourra trouver les capitaux nécessaires à l'exploitation prochaine de ses propres ressources hydrauliques. L'offre de Brinco se présente donc, du point de vue financier, comme prioritaire sinon exclusive. De plus en la refusant, on risquait de tarir pour un temps des sources de capitaux dont le Québec a grand besoin. Fallait-il quand même dire non et se

passer de l'énergie du Labrador? Certains continuent de le croire et leurs motifs ne manquent pas de sérieux.

Devant ce dilemme, et à cause de ses attitudes passées, M. Johnson a dû manoeuvrer avec prudence. Sa décision de jeudi exigeait du courage; s'il l'a prise, malgré ses sentiments et à contre-cœur, c'est qu'il y voyait la seule solution réaliste et une exigence du bien commun. La majorité des Québécois approuveront sa conduite. Il y a là en somme une minute de vérité quant aux limites réelles de nos forces économiques à l'heure présente; il faut le reconnaître, même si la pilule est amère. L'on doit toutefois adresser un reproche à M. Johnson; il aurait dû rendre public le rapport de l'Hydro-Québec qui l'a lui-même convaincu; les gens seraient ainsi mieux informés.

Paul SAURIOL,
"Le Devoir".

Nouveau fédéralisme

...Les syndicats estiment, en somme, qu'on doit admettre que le pays subit une crise d'envergure, mais qu'on ne devrait pas rejeter d'emblée une solution empreinte de modération. Il reste simplement à vérifier si les termes du nouveau fédéralisme préconisé par les syndicats contiennent de quoi satisfaire à la nouvelle fierté québécoise. Si le nouveau fédéralisme devait, comme l'ancien, exiger au départ la renonciation des Canadiens français à la plupart de leurs aspirations légitimes, il est évident que les syndicats ne trouveraient pas beaucoup de Québécois pour les suivre dans le voie de la modération et de la patience.

C'est dans cette optique que l'accord entre la version syndicale et le mémoire soumis récemment par M. Daniel Johnson prend tout son relief. Les syndicats déplorent les empiètements du gouvernement fédéral dans des compétences qui sont strictement provinciales, ils regrettent un partage des pouvoirs fiscaux qui permet à une juridiction de percevoir plus de fonds qu'elle n'en aurait besoin "puisque'elle offre des compensations fiscales", ils blâment l'Etat provincial d'avoir trop longtemps adopté une poli-

tique négative vis-à-vis les règles qui doivent gouverner la constitution, ils attribuent enfin à "l'absence chronique du gouvernement provincial à occuper ses champs juridictionnels" le fait que le fédéral a proposé lui-même des formules et ses systèmes qu'il étendait à l'ensemble du pays. Le mémoire syndical insiste d'ailleurs pour que les provinces contrôlent les ententes culturelles internationales et s'occupent de tout le champ de la sécurité sociale.

On le voit, les syndicats, s'ils se montrent modérés quant à l'option constitutionnelle, n'y vont pas de main morte en formulant le contenu du nouveau fédéralisme! C'est ce qui incite à accepter l'hypothèse mise de l'avant par le mémoire conjoint: "si le fédéralisme est une formule viable, le temps est venu d'essayer d'en faire la preuve." Il faut admettre que ce nouveau fédéralisme est, par comparaison avec l'état actuel de la constitution, un changement radical. Malheureusement pour Ottawa, le Québec, dans son gouvernement, dans son opposition libérale et dans ses syndicats, se montre unanime dans ses revendications.

Laurent LAPLANTE
"L'ACTION"

ELECTIONS MUNICIPALES

La votation aura lieu au soubassement de l'église St-Thomas

«Les bureaux de votation pour l'élection municipale, qui doit se tenir dans les limites de la Cité de Montmagny, dimanche le 6 novembre prochain, seront tous localisés, pour la première fois, à un seul endroit», nous déclarait l'officier-rapporteur pour la prochaine élection municipale, Me Paul Dolan.

En effet, le 6 novembre prochain, les contribuables de la Cité de Montmagny auront à se donner un nouveau conseil et, à titre d'expérience, les autorités municipales ont pensé qu'il serait peut-être plus facile pour tout le monde d'aller voter à un seul endroit. Grâce à l'amabilité de M. le Curé Viel et des marguilliers de la Fabrique de St-Thomas, les autorités municipales ont obtenu de pouvoir utiliser le soubassement de l'église pour y loger les treize bureaux de votation.

Cette façon de procéder s'imposait à cause de la difficulté qu'à provoqué la confection de la liste électorale, qui couvre maintenant tout le territoire de l'ancienne Ville de Montmagny et de la Municipalité de St-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille.

Il y aura treize bureaux de votation numérotés de 1 à 13 et la liste électorale, pour chacun des bureaux de votation, contient environ deux cent quarante noms. En préparant la liste, les officiers municipaux ont essayé de grouper par rue les gens d'un même arrondissement.

Comme maintenant dans la Cité de Montmagny il n'y a plus de quartiers et que tout électeur doit faire le choix d'au moins un candidat sur les sept bulletins qu'il aura devant lui, le groupement du vote à un seul endroit devrait faciliter la votation.

L'officier-rapporteur nous avisait en plus que la liste électorale est maintenant en vigueur et qu'il donnerait l'avis requis par la loi décrétant l'élection, vendredi le 14 octobre.

Les contribuables, qui voudraient se présenter, devront demander au personnel de l'Hôtel de Ville les bulletins de présentation, lequel devra parvenir au greffier au plus tard, le 25 octobre, avant 2 hres de l'après-midi.

Aux termes de la loi des Cités et Villes, dix électeurs habiles

à voter et dont les noms sont inscrits sur la liste électorale, peuvent présenter un candidat à la charge de maire ou d'échevin.

Ces électeurs peuvent donc être soit propriétaire ou locataire et la seule obligation est que leurs noms soient inscrits sur la liste électorale.

L'officier-rapporteur nous a souligné que pour tous les bulletins qui lui seront remis, il ne considérera, pour les besoins de la loi, que les quinze premiers noms qui apparaîtront sur les bulletins de présentation, tout autre nom étant superflus et inutile.

Sur le bulletin de présentation, il est absolument essentiel que le candidat désigne sur quel siège il désire faire la lutte, car comme il n'y a plus de quartiers et qu'un règlement a décrété le numérotage des sièges, la lutte se fera à chaque siège.

La remise de tout bulletin de présentation peut se faire en n'importe lequel temps à compter du lundi 17 octobre, à 9 hres, de l'avant-midi jusqu'à mardi le 25 octobre, à 2 hres de l'après-midi et dès réception de bulletin de présentation à l'Hôtel de Ville, ce document devient public et toute demande de renseignements au sujet des noms des candidats à tel ou tel siège pourra être communiquée à celui qui le requiert.

Il est à noter que pour être candidat, soit à la charge de maire ou d'échevin, tout électeur doit remplir les conditions suivantes:

- Être inscrit sur la liste électorale comme propriétaire;
- Avoir payé toutes ses taxes municipales;
- Posséder, durant les douze mois précédant la votation, à titre de propriétaire, en son nom propre, des biens fonds dont la valeur, telle qu'inscrite au rôle d'évaluation, est d'au moins \$1,000.00, déduction faite de toutes hypothèques ou privilèges.

Me Dolan nous a en même temps laissé savoir qu'il informe la population que toute personne, qui désire agir comme sous-officier-rapporteur ou greffier d'un bureau de votation lors de l'élection du 6 novembre, doit en faire la demande avant le 21 octobre prochain en s'adressant directement à l'Hôtel de Ville.

Dans le choix de ces sous-officiers-rapporteurs et greffiers des bureaux de votation, le choix portera d'abord sur les personnes ayant déjà l'expérience d'une élection provinciale, municipale ou scolaire.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE

si vous ne pouvez rejoindre votre médecin de famille pour la fin de semaine qui vient,

le Dr Gustave PLANTE
Tél.: 248-0254

62, rue De la Gare
sera le médecin en fonction.



D'importants travaux de voirie se font actuellement à l'Île-aux-Grues. Il s'agit des travaux exécutés dans cette section du comté depuis 1960.

Travaux de voirie pour \$ 21,000 à l'Île-aux-Grues

Depuis quelque temps, on a entrepris d'importants travaux de voirie sur l'Île-aux-Grues. Il s'agit là des premiers travaux de voirie qui sont exécutés sur l'île depuis 1960.

Les travaux entrepris depuis quelques semaines consistent en du terrassement et du gravelage de la route qui couvre l'île sur toute sa longueur et on estime

que le coût s'élèvera à \$21,000.

Un des principaux résultats de ces travaux consistera dans le fait que le redressement de la route et son élargissement la rendront plus sûre pour les usagers et plus facile d'entretien.

Au printemps 1967, on continuera ces travaux d'amélioration en faisant les expropriations nécessaires pour le redressement

complet de la route, et on prévoit qu'elle pourra être asphaltée au cours de l'été.

HEURES DE TRACTEUR

Plusieurs cultivateurs de l'Île-aux-Grues se sont également prévalus de l'offre gouvernementale du Ministère de l'Agriculture pour obtenir des heures d'ouvrages par béliet mécanique (bull dozer) sur leurs fermes.

D'après ce programme, si le coût d'une heure de travail de béliet mécanique est de \$12.00, le gouvernement en paye \$8.50 alors que le cultivateur n'en défraye que \$3.50.

A date, plus de 300 hres de béliet mécanique ont été payées de cette façon et on en fait actuellement 300 autres heures.

Elections municipales à Ville St-Pamphile

(R.L.) - Des élections municipales seront tenues à Ville de St-Pamphile dans le comté de L'Islet lundi le 7 novembre. C'est ce que nous avons appris à la suite de la dernière assemblée du Conseil Municipal qui a été tenue lundi soir.

Les contribuables de Villes St-Pamphile seront appelés à se choisir un maire et six échevins.

Déjà plusieurs candidatures se dessinent, en plus des membres du conseil actuel qui demeureront sur les rangs pour la plupart.

La lutte s'annonce très serrée pour certains sièges, et un sondage d'opinion semble confirmer que certaines nouvelles figures pourraient bientôt entrer dans la politique municipale.

Cet homme "Flint" est fantastique

GAGNANT

A l'occasion de la présentation des voitures 1967 chez A.A. Blais Automobile, on a procédé au tirage d'un appareil de télévision.

Le numéro gagnant est 9880. Le gagnant devra réclamer son prix avant samedi le 15 octobre. Si le prix n'est pas réclamé à ce moment, voici les numéros substitués:

1— 9239, à réclamer avant samedi le 22 oct.

2— 8842 à réclamer avant samedi le 29 oct.



FIER PAPA?

La Sun Life offre plusieurs plans modernes qui intéressent particulièrement le nouveau papa. Que vous ayez besoin d'assurance sur votre propre vie, d'un revenu familial advenant votre décès ou de fonds pour garantir l'instruction de votre nouveau-né, vous constaterez que la Sun Life a la réponse à votre problème. Communiquez avec nous sans délai.

René Adam

Trois-Saumons P.Q.
Tél.: 247-5624

SUN LIFE DU CANADA
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE



LE MAIRE ADRIEN J. COLLIN ne sera pas candidat lors de l'élection municipale qui sera tenue le 6 novembre. Il nous a confirmé cette décision mardi matin à l'Hôtel de Ville.



Installation de brigadiers à St-Paul

Vendredi, le 23 septembre, un grand rêve était devenu réalité. Grâce aux efforts de M. Henri Paul Morin, principal en collaboration avec le Lt Wellie Marchand de Montmagny, grand responsable des brigades scolaires dans cette ville, grâce à la générosité de la Commission scolaire de St-Paul et à l'appui du Club Automobile de Québec, 60 brigadiers et brigadières prenaient le serment d'office et promettaient de faire tout leur possible pour aider et protéger leurs compagnons de classe.

Ces 60 brigadiers et brigadières ont été recrutés parmi les 600 étudiants fréquentant le couvent de St-Paul et l'Ecole DUMAIS. Ces brigadiers nous viennent de St-Philémon, de Ste-Euphémie, de Ste-Apolline, de Notre-Dame du Rosaire et de St-Paul.

M. Paul-Emile Cameron, professeur à l'Ecole Dumais s'est vu confier la responsabilité de cette organisation. Il sera secondé dans sa tâche par Mlle Huguette Langlois, responsable au couvent.

M. Denis Hamelin, élève de 10^e année a été nommé capitaine pour l'année scolaire 1966-67.

Elus lieutenants: Mlle Lorraine Pelletier, Mlle Louise Lapointe, Mlle Danielle Delagrave, M. Richard Asselin, M. Germain Talbot et M. Clément Boulet. La secrétaire est Mlle Thérèse Labonté.

La cérémonie débuta par le chant des brigadiers suivi des promesses officielles.

Parmi les invités d'honneur on comptait en plus du Lt Marchand qui présidait la cérémonie, M. le chan. Hudon, curé de St-Paul, M. l'abbé Jean-Marc Garneau,

aumônier du collège, la Rév. Mère St-Gédéon, supérieure du couvent, M. Antoine Pelletier, qui représentait la Commission scolaire de St-Paul, MM. Hercule Nicole et Philippe Bouffard, conseillers qui représentaient M. Paul-Omer Blais, maire. Le nouveau chef de police de St-Paul, M. Célyne Boucher, et le principal de l'école, M. Henri-Paul Morin étaient également présents, de même que le principal de l'école et le représentant de la Régionale Pascal-Taché, M. Antonin Nicole, directeur régional au primaire.

Le maître de cérémonie était M. Richard Pilote, professeur à l'Ecole Dumais.

Toute la population sera heureuse de voir évoluer dans ses rues ces généreux protecteurs de nos écoliers.

Légers accidents

VOLKS vs FORD

Vendredi, le 7 octobre, une Volkswagen conduite par M. Carmen Caron de Montmagny est venue en collision avec la Ford 63 de M. Roland Collin de Montmagny également.

L'accident s'est produit au coin de la rue St-Jean-Baptiste et de l'avenue Ste-Brigitte. M. Caron après avoir fait son arrêt obligatoire serait reparti et n'aurait pas aperçu l'auto de M. Collin qui s'approchait.

Les dommages sont: Volks \$75; Ford \$95.

BUICK vs PLYMOUTH

Dans la même journée mais à 9 h. 15 p.m., à l'intersection de l'Avenue de la Fabrique et de la rue St-Jean-Baptiste, deux autos se sont accrochées.

Il s'agit d'une Buick propriété de M. Amédée Ouellet de Montmagny et d'une Plymouth conduite par M. Yvon Caron de Cap St-Ignace.

Les véhicules ont subis des dommages très légers qui se situent à environ \$100.

VOLKS vs CHEVROLET

Vers 12 h. 30 a.m., dimanche, sur l'avenue de la Cour, face au

garage Marois, une Volkswagen conduite par M. Jacques Collin de Montmagny a accroché la Chevrolet de M. Guy Couillard de Montmagny, stationnée à cet endroit.

M. Collin qui débouchait de la rue St-Jean-Baptiste a pris son virage un peu trop long et n'a pu exempter l'auto en stationnement.

Encore là, les dégâts sont minimes et se chiffrent à près de \$125 pour les deux véhicules.

DODGE vs PICK-UP

Un deuxième accrochage de vait se produire dans la journée de dimanche et c'est vers 7 h. 35 p.m. que cela s'est fait.

Le deux véhicules impliqués sont celui de M. Jean-Charles Bernier de St-Michel (Dodge 60) et celui de M. Yves Gagnon de Montmagny (Pick-up Chevrolet).

Au moment de l'accident survenu en face du garage Deschênes, M. Gagnon qui était à effectuer un dépassement n'eut pas le temps de terminer la manoeuvre et heurta le petit camion qui venait en sens inverse.

Dommages: auto \$250; Pick up \$125.

Doublez votre argent achetez des

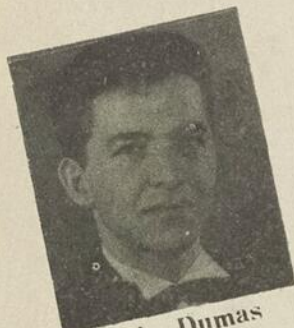
Obligations d'Epargne du Canada

Jacques Gaudreau

GINGRAS, REID, GAUDREAU, INC.

158, avenue Collin, Montmagny, Tél.: 248-2700
71, rue St-Pierre, Québec, Tél.: 692-0155

Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières



Alain Dumas
coiffeur



Fernand Blais
propriétaire



Germain Laberge
coiffeur

Conseils à suivre pour le cuir chevelu par Fernand Blais, traitant la chute des cheveux et les pellicules Diplômé en Tricologie du Laboratoire A.M.C. de Belgique.

SPECIALITE

Coupe au rasoir, s'adaptant à votre personne

Teinture et permanente pour hommes

Nettoyage et coiffage de perruque pour hommes

BIEN SERVIR EST NOTRE DEVISE



• Salon des plus modernes • Air climatisé • Trois coiffeurs à votre disposition

Salon

Chez Fernand

MAITRE-COIFFEUR POUR HOMMES

15, rue St-Jean-Baptiste Ouest

Montmagny Tél.: 248-1553

ELECTIONS MUNICIPALES

Au moins dix membres du conseil actuel annoncent leur candidature

Pas moins de 10 membres du conseil municipal actuel ont rendu public leur candidature pour l'élection municipale qui aura lieu le 6 novembre. De ce nombre, un échevin se destine à la mairie alors que les neuf autres retournent à l'échevinage.

De son côté, le maire actuel, M. Adrien-J. Collin a annoncé officiellement mardi avant-midi qu'il ne reviendrait pas sur les rangs, malgré toutes les pressions en ce sens qui ont été exercées sur lui. Sa décision serait définitive.

M. Gérard Thibault, échevin actuel et ex-maire de la paroisse nous a confirmé son intention de se porter candidat à la mairie.

A date, il n'a aucun adversaire à ce poste, mais des rumeurs indiquent que d'autres candidats sérieux pourraient venir sur les rangs d'ici le 25 octobre.

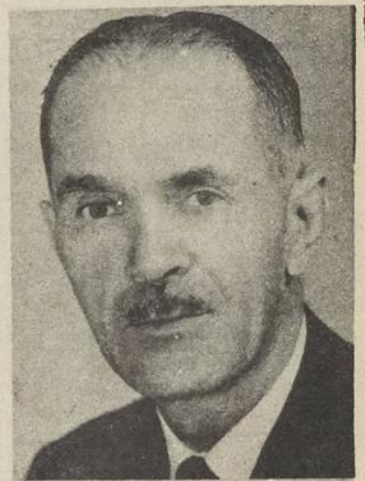
Les échevins actuels qui posent à nouveau leur candidature ont déjà choisi leurs sièges respectifs. Ce sont dans l'ordre:

Siège no 1: Edouard Gendreau.
Siège no 2: Denis Gaudreau.
Siège no 3: Paul-René Caron et Louis-Georges Gamache.
Siège no 4: Marcel Desjardins.

Siège no 5: Armand Boulet et Jean-Luc Lavallée.

Siège no 6: Jean-Baptiste Painchaud et Léandre Gaudreau.

JE SUIS UN DE VOS VOISINS



L'assurance-vie est ma profession

Puis-je vous être utile?

Ls-P. Fortin

C.P. 1033 Tél.: 248-2960
Montmagny
SUN LIFE DU CANADA

**SI BOND EST FORMIDABLE
FLINT EST SUPER-FORMIDABLE**

JAMAIS

2 SANS 3

1 CBV 980

2 CBVT 11

3 CBVT 11 TÉLÉVISION COULEUR

Toujours à l'avant-garde du progrès et désireuse de satisfaire le public comme il convient, la Société Radio-Canada ajoute un troisième service aux deux qu'elle offrait déjà.

La télévision en couleur de Radio-Canada est une source d'émerveillement pour tous les téléspectateurs grâce à un choix sans égal d'émissions en couleur.

RADIO - CANADA

Protestations des ouvriers du Textile

Les délégués au 31^{ème} congrès de la Fédération Canadienne des Travailleurs du Textile Inc., tenu à St-Hyacinthe les 28, 29, 30 septembre 1966 ont protesté énergiquement contre la décision du Ministère du Travail de fermer la plupart des bureaux d'assurance-chômage au pays pour centraliser les opérations dans quelques grandes villes.

Les travailleurs estiment, à bon droit, qu'ils ont leur mot à dire dans l'administration de l'assurance-chômage, puisqu'ils alimentent la Caisse dans une proportion de 50% par les contributions déduites sur leur salaire.

Les chômeurs sont ordinairement les gens les moins instruits. A cause de cette centralisation à

outrance, les travailleurs en chômage devront faire leur réclamation par la poste et s'exposer à des délais et à la perte de leur seule source de revenus au moment où ils en auront le plus besoin.

Pour ces raisons, les travailleurs ont décidé de prendre leur affaire en mains.

Sur proposition de M. Léopold Côté, délégué du Syndicat du Textile de Montmagny, un télégramme de protestations a été adressé à M. John R. Nicholson, ministre du travail à Ottawa.

Cette Fédération qui groupe 11,000 membres a adressé copie de ce télégramme au Congrès de la C.S.N. pour discussion, protestation et décision.

pliqué dans le vol chez M. Roger Chabot de Montmagny.

LA CAPTURE

Sur un coup de téléphone d'un citoyen, qui trouvait étrange le comportement d'un individu qui semblait se cacher dans une auto stationnée rue Hébert, les agents Morin et Paquet se rendirent immédiatement sur les lieux. Ayant frais à l'esprit l'annonce de l'évasion de deux détenus de la prison provinciale et ayant été informés qu'ils étaient dangereux et probablement armés, les deux limiers s'approchèrent du véhicule indiqué avec toutes les précautions nécessaires. Arrivés aux portières de l'auto, ils les ouvrirent prestement et agrippèrent le passager qui les supplia de ne lui faire aucun mal. On s'aperçut alors qu'il s'agissait bien de l'un des fugitifs. Ce dernier n'offrit aucune résistance ce qui étonna quelque peu les deux policiers. Cependant, on eut

tôt fait de s'expliquer cette passivité du prévenu, dans sa fuite, il s'était cassé un os dans un pied ce qui le faisait énormément souffrir.

Les deux agents après avoir fouillé le fuyard, le coffrèrent pour ensuite le remettre entre les mains de la Sûreté provinciale à la prison de Montmagny.

Par Thomas TREMBLAY



Vue de l'arrière de la prison commune de Montmagny. Dans l'aile de gauche se trouvent les cellules des détenus. La flèche indique la fenêtre par laquelle les deux prisonniers se sont enfuis.

Beau coup de filet de la Sûreté Municipale

La Sûreté municipale a effectué un beau coup de filet dans la nuit de dimanche à lundi alors qu'elle a capturé l'un des deux évadés de la prison de Montmagny.

Germain Daniel, 25 ans, de St-Jean d'Iberville a été ramené aux cellules par les agents Roger Morin et Jean-Claude Paquet de la Police municipale, quelques heures seulement après s'être enfui de l'institution pénitentiaire en compagnie de Antoine Levasseur. Ce dernier court toujours.

Les deux détenus se sont évadés en coupant les barreaux de leur cellule, située au troisième étage de la prison et en se laissant glisser au sol à même une corde fabriquée de draps de lit.

Daniel attendait sa sentence en marge des vols commis à la Banque Provinciale de St-Pierre, chez Superior Propane et au chalet de M. Nazaire Laverdière. Levasseur, pour sa part, avait été im-

Progrès de la coordination entre hôpitaux et gouvernement

"Des réunions seront tenues de plus en plus fréquemment entre le ministre de la Santé et les dirigeants d'hôpitaux du Québec; ces réunions permettront d'établir un dialogue et une discussion franche sur les problèmes importants du secteur hospitalier." C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, à l'issue d'une réunion qui a eu lieu vendredi dernier au ministère de la Santé avec les membres du Comité des relations de travail de l'association des hôpitaux de la Province de Québec.

Le ministre de la Santé avait exprimé le désir, à la suite de la grève récente des hôpitaux, de rencontrer les dirigeants du secteur hospitalier pour étudier ensemble les répercussions de cette grève ainsi que les applications de la nouvelle convention générale de travail dans le secteur hospitalier. Comme on le sait, le ministre de la Santé est représenté au Comité des relations de travail des hôpitaux par le directeur du Bureau des relations de travail du ministère, M. Gaëtan Charbonneau, qui le tient régulièrement au courant des problèmes soulevés lors des réunions de ce comité.

Assistaient à la réunion en plus du ministre de la Santé, le ministre d'Etat à la Santé, le docteur Roch Boivin et de hauts fonction-

naires du ministère de la Santé. Du côté des hôpitaux, M. Paul-Emile Olivier, président du Comité des relations de travail, a exposé le point de vue des administrateurs d'hôpitaux.

M. Jean-Paul Cloutier a assuré les membres du C.R.T. que les priorités de son ministère vont depuis quelques semaines au règlement des paiements et obligations monétaires, compris dans la convention collective, qui concernent l'Assurance-hospitalisation et les Services psychiatriques. Le ministre de la Santé a également informé les dirigeants d'hôpitaux que d'autres réunions auront lieu aussi souvent que des problèmes l'exigent.



Exposition au Collège de Ste-Anne

Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière offre à nouveau cette année, au public de la région, une série d'expositions artistiques.

La saison s'ouvrira avec des "PEINTURES ROMANES ESPAGNOLES du XIe et XIIe siècles," une exposition itinérante de la Galerie Nationale du Canada.

L'exposition se tiendra au Collège du vendredi 14 octobre au lundi 24, dans la salle d'exposition du dôme.

Le public est cordialement invité de 7 heures à 9 heures le soir sur semaine, de 2 heures à 4 heures le samedi, ainsi que de 2 hres à 5 hres le dimanche.

L'entrée est gratuite.

Précisions au sujet du Centre de Main-d'Oeuvre du Canada

La Loi de 1940 sur l'assurance-chômage a établi une Commission qui s'occuperait de la régie nationale d'un régime d'assurance-chômage et qui verrait à la gestion d'un Service National de Placement. Et l'année suivante, la Commission établit à travers le Canada une multitude de bureaux d'intérêt local pouvant répondre à ses besoins. Toutefois, lors de l'adoption en 1942 des Règlements du Service Sélectif National, on confia au ministère du Travail la compétence de la Commission. Il en fut ainsi durant la deuxième guerre mondiale alors que les bureaux locaux ont commencé d'être désignés comme bureaux du Service Sélectif National.

En 1945, on a de nouveau confié la compétence du bureau local à la Commission d'assurance-chômage et formé deux sortes de bureau local, celui de l'assurance-chômage et celui du Service National de Placement. Il en fut ainsi durant 20 ans.

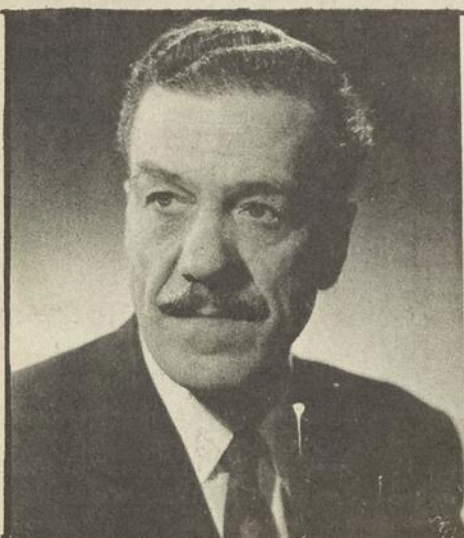
Le 17 juillet 1961, un comité a été nommé pour faire enquête sur la loi d'assurance-chômage, comité que présidait Monsieur Ernest C. Gill. En novembre 1962, alors que le comité Gill déposait son rapport, une recommandation a voulu que le Service National de Placement relevât désormais du ministère du Travail, dans le dessein de mieux coordonner les exigences d'une politique de main-d'oeuvre et d'embauchage.

Ainsi le 1er avril 1965 on confiait de nouveau à la compétence

du ministère du Travail le Service National de Placement afin de le bien distinguer de l'assurance-chômage. Mais lorsque, en décembre 1965, on annonça la réorganisation des ministères fédéraux et la création d'un ministère de la Main-d'oeuvre, les tâches furent de nouveau partagées. Le 1er janvier 1966, le bureau local fut confié au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration jusqu'à ce que soit créé le nouveau ministère de la Main-d'oeuvre.

On remania donc toute l'administration qui touchait à la main-d'oeuvre, de façon à pouvoir la distinguer facilement de l'assurance-chômage; on releva le niveau des traitements et augmenta le personnel de façon à répondre aux nouveaux besoins du marché du travail, notamment dans l'orientation, la formation, la mobilité, le recyclage, la recherche et l'information au sujet du marché du travail. L'administration fut ainsi hautement décentralisée et le rôle du bureau local en prit autant d'importance.

Dans l'optique de toutes ces nouvelles entreprises, il a fallu, pour donner une image tout à fait nouvelle, abandonner le nom de Service National de Placement et adopter l'expression Centre de main-d'oeuvre du Canada, désignation qui reflète mieux l'importance qu'on accordera désormais à tous les programmes qui se rattachent à la main-d'oeuvre du Canada.



Paul Guevremont

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE triomphe partout dans "Le Temps Sauvage"

de Anne Hébert

avec PAUL GUEVREMONT et MARTHE THIERY
André St-Laurent - Jean Perreault - Francine Racette
Monique Lemieux - Myriam Thibodeau
Rita Imbeault - Jean Ricard
- Mise en scène: Albert Millaire -



Marthe Thiery

Au Cinéma Lafontaine de Montmagny

Vendredi, 21 octobre 1966 à 8h.30 p.m.

ENTREE: \$3.00 - \$2.25 - \$1.50

Occasion unique de voir une troupe réputée dans un théâtre de grande classe

BILLETS EN VENTE

Guy Blouin, Universel 05-10-15
Pharmacie Blanchet
Pharmacie Simard
Tabagie St-Mathieu
et au Cinéma Lafontaine

Patronné par:

LA JEUNE CHAMBRE DE MONTMAGNY

Francine Racette



Rita Imbeault



Jean Perreault



LA VENTE DE LA BIÈRE DANS LES ÉPICERIES

Les électeurs de St-Charles se prononceront demain et samedi

C'est demain et samedi que près de 500 contribuables de la municipalité de Saint-Charles de Bellechasse se prononceront sur le règlement no 50 autorisant la vente de la bière dans les épiceries locales. Ce règlement avait été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal lors de l'assemblée du 7 septembre dernier.

REGLEMENT NO 50

Voici ce que stipule le règlement numéro 50:

CONSIDÉRANT qu'une requête signée par quarante-sept électeurs municipaux a été présentée au Conseil de cette municipalité lors de la séance régulière tenue le mercredi 3 août 1966, demandant l'émission de permis pour la vente de la bière en bouteille dans les épiceries situées dans les limites de cette municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avis de mo-

tion a été régulièrement donné par le conseiller Marcel Asselin au cours de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marcel Asselin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil qu'un règlement portant le numéro (50) soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE I - Le présent règlement modifie tout règlement antérieurement adopté ayant pour effet de défendre la vente des boissons alcooliques dans les limites de cette municipalité.

ARTICLE II - Le présent règlement autorise la Régie des Alcools du Québec à émettre des permis dans les limites de cette municipalité permettant la vente de la bière en bouteilles dans les épiceries seulement, mais le nombre de ces permis ne devant toutefois pas dépasser le nombre de deux permis;

ARTICLE III - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et devra être soumis à l'approbation des électeurs de la susdite municipalité.

A BEAUBIEN, LE 23 OCTOBRE

Journée de la Jeune Chambre

Dimanche, le 23 octobre, à l'École Beaubien les membres de la Jeune Chambre de Montmagny se sont donné rendez-vous pour d'importantes discussions.

En effet, c'est à cette occasion que les membres de la Jeune Chambre élaboreront le programme qu'ils entendent réaliser au cours de la prochaine année.

CINQ COMMISSIONS

Les participants vont siéger

Attention les jeunes

Vous voulez danser? Vous voulez vous amuser? Vous voulez vous divertir en bonne compagnie? Alors rendez-vous à la Salle d'Accueil, à 8 h. 15, dimanche le 16 octobre, pour une autre soirée organisée par la Jeunesse Lacordaire.

Au début de la soirée, vous pourrez entendre une courte causerie donnée par un de nos membres, et vous aurez aussi la chance de participer à un intéressant questionnaire-concours. La danse suivra le tout.

Alors les amis de 16 à 25 ans, vous serez là? Nous vous attendons.

dans une des commissions suivantes: Formation et Perfectionnement, dirigée par Raynald Cloutier, Administration, dont le responsable est Guy Gaulin, Affaires Civiques qui dépendent de André Fournier, Activités Sociales par Gaston Després, enfin Relations Publiques et Publicité.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9.30 Inscription à l'école Beaubien.

10.00 Ouverture de l'assemblée générale. - Mot de bienvenue.

10.30 à 11.45 Séances de chacune des cinq commissions.

2.00 Reprise de l'assemblée générale. - Présentation des rapports.

PARTIE RECREATIVE

Pour terminer cette journée d'étude et de discussions sur une note de détente, un champagne, une soirée de bienvenue aux membres suivie d'un lûch après la soirée aura lieu au Club de Golf de Montmagny, à 8.30 h.

Toutes ces activités seront complètement gratuites pour tous les membres qui auront renouvelé leur carte pour la saison 66-67. Pour les autres personnes qui désireraient se joindre au groupe, ils devront payer \$1.50 et avertir un membre de la Jeune Chambre au plus tard, le 20 octobre.



Deux policiers examinent les poches de guenilles qui se sont répandues sur la route à la suite de l'accrochage entre un camion-remorque et un camion chargé de guenilles. A noter les poches qui sont demeurées sur le tracteur du camion-remorque.

Trois véhicules impliqués dans un accident

Trois véhicules ont été endommagés dans un accident survenu lundi après-midi, vers 4h.15, sur le Blvd Taché est. Un camion-remorque, un camion et une automobile sont impliqués dans cette collision et les dommages qu'ils ont subis sont respectivement d'environ \$800, \$500 et \$150.

L'accident s'est produit quand M. Alphonse Labrecque de Mont-

magny qui roulait en direction est a immobilisé son automobile, une Ford 63, attendant d'avoir le chemin libre pour s'engager dans la rue menant à l'Abattoir Montmagny. Un camion, Ford 59, que conduisait M. Jean-Marie Ouellet de Cap St-Ignace s'arrêta derrière M. Labrecque. Mais, un camion remorque qui suivait n'eut pas le temps d'effectuer la manoeuvre de freinage à temps et est venu

heurter violemment le camion qui à son tour a donné contre l'arrière de l'auto. Le mastodone était conduit par M. B. Master Lewis R., d'Ontario.

Malgré l'importance des dégâts il n'y eut heureusement aucun blessé. Les agents de la Sûreté municipale se sont rendus sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

Vive les vacances

Nous vous offrons cette année
2 grand concours

1er CONCOURS:
No gagnant: 146582.
réclamé par:
Raymond Caron,
contracteur

2ième CONCOURS
"Voyage dans le Sud",
valeur \$500.00
Tirage 31 décembre 1966



Chaque \$5.00 d'achat vous donne droit de participer à ces 2 grands concours.
GARDEZ VOS COUPONS POUR LE 2ième CONCOURS

Bureau
248-0845

Edouard Gendreau Inc.

242, BLVD LOUISE - MONTMAGNY

Édifice
242-0276

Bois et matériaux de construction - Quincaillerie - Peinture - Tuile de plancher - etc...

Nous vous invitons à venir constater notre nouvelle gamme de panneaux préfinis à partir de \$3.95 et allant jusqu'à \$67.20

NOTRE PERSONNEL EST EXCLUS DE CE CONCOURS

ÉCOUTEZ

CKPM

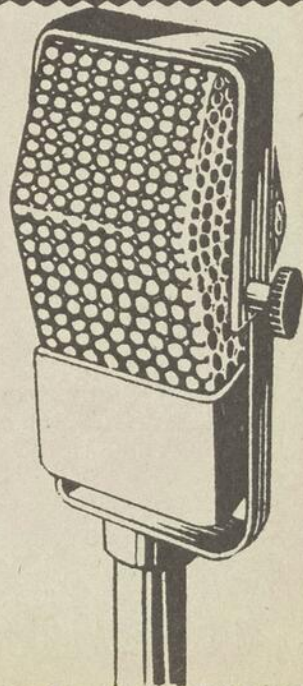
Votre poste préféré

1490 au cadran

0 - Musique de choix

0 - Nouvelles

0 - Émissions variées



Tuyaux Bellechasse, enr.

**ST-RAPHAEL,
CO. BELLECHASSE.**

Fabricant de blocs de ciment de 4-6-8-10-12"
Tuyaux 4" à 48", classe 3 et 4 - Briques.

Tél.: Rés. 243-2052

Usine 243-2000

PROMPT SERVICE DE LIVRAISON PARTOUT



MONTMAGNY

Le 21 septembre est né Joseph, Mario, Stephan, fils de M. et Mme Magella Wehster (Jeannette Gagnon). Parrain et marraine, M. Alcide Gagnon et Mlle Edna Gagnon.

Le 1er octobre est née Marie, Paola, Thérèse Dyan, fille de M. et Mme Pierre Brisebois (Thérèse Chabot). Parrain et marraine, M. et Mme Jean Brisebois.

Le 27 septembre est né Joseph, Philippe, Tommy, fils de M. et Mme Jacques Morneau (Laurianne Grondin). Parrain et marraine: M. et Mme Philippe Morneau.

Le 1er octobre est née Marie, Linda, Clémence, Claire, fille de M. et Mme Louis-Albert Couillard (Gertrude St-Pierre). Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Pouliot.

Le 20 octobre est né Joseph, Robert, Sylvain, fils de M. et Mme Simon Pelletier (Lise Richard). Parrain et marraine, M. et Mme Robert Boucher.

Le 5 octobre est née Marie, Julie, Sonia, fille de M. et Mme Marcel Morin (Suzanne Dion). Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Morin.

Le 1er octobre est né Joseph, Yvon François (fils de M. et Mme Albinie Brie (Louise Gamache). Parrain et marraine, M. et Mme Valmont Tremblay.

Le 28 septembre est née Marie, Marguerite, Chantal, fille de M. et Mme Jean-Guy Messervier (Cécile Nicole). Parrain et marraine, M. et Mme Lionel Nicole.

ST-FRANÇOIS

Le 27 septembre est née Marie, Pierrette, Josée, fille de M. et Mme Denis Martineau (Berthe Guimont). Parrain et marraine, M. Jocelyn Guimont et Mlle Pierrette Guimont.

STE-APOLLINE

Le 23 septembre est née Marie, Micheline, fille de M. et Mme Alcide Boulet (Jeannine Talon). Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Breton.

ST-FABIEN

Le 23 septembre est né Joseph, Paul, fils de M. et Mme Roger Guénard (Anne-Marie Brisson). Parrain et marraine, M. et Mme Gérard Fortier.

L'ISLETVILLE

Le 21 septembre est né Pascal, fils de M. et Mme Jean-Yves Gendron. Parrain et marraine, M. et Mme Marcellin Deschênes.

TOURVILLE

Le 28 septembre est né Joseph, Simon, Eric, fils de M. et Mme Alain Lord (Gabrielle Bouchard). Parrain et marraine M. et Mme Simon Lord.

Le 26 septembre est né Conrad, fils de M. et Mme Noel Joncas. Parrain et marraine, M. et Mme Lucien Joncas.

ST-PAMPHILE

Le 28 septembre est née Josée, fille de M. et Mme Collins Chouinard. Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Gamache.



CARTES D'AFFAIRES

"Bou langer, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."

Maurice Bou langer, B.A., C.A. Guy Fortier, B.A., L.S.C., C.A.
Réal-A. Rondeau, B.A., C.A. Paul R. Thivierge, C.A.
Raymond Kirouac, M.S.C., C.A. André Gagnon, M.S.C., C.A.
G. Beaulieu B.A., M.S.C., C.A. Roland Trudelle, M.S.C., C.A.
Guy Des Roches, M.S.C., C.A. J. Desmeules, B.A., M.S.C., C.A.
Lionel Daigle, B.A., C.A. Marcel Samson, B.A., M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: LA 5-4955 500 est, Grande-Allée
Case Postale 97, Haute-Ville QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."

B. Caron, B.A., M.S.C., C.A. L. Corriveau, M.S.C., R.I.A., C.A.
Gérard Lavoie, B.A., M.S.C., C.A. Guy Renaud, M.S.C., C.A.
B. Chénard, B.A., M.S.C., C.A. R. Gagnon, B.A., M.S.C., C.A.
Gaston Bérubé, M.S.C., C.A. Réal Bélanger, M.S.C., C.A.
Roland Pouliot, M.S.C., C.A. Hugues Dion, M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: 248-1303 54, Rue St-Magloire
Montmagny, P.Q.

Bureaux: Montmagny - Rivière-du-Loup - Matane.

Rés. 248-0907 ASSURANCES Bur. 248-1202

"La Laurentienne" Feu, Automobiles,
Assurance sur la vie Responsabilités, Accident
Jean-Marie PROULX HEBERT & PROULX, Enr.

MONTMAGNY 86, DE LA GARE.

MERCIER & GARANT
Avocats procureurs
Yvon Mercier Réal Garant
B.A.L.L.L. B.A.L.L.L.
68 rue du Palais de Justice.
Tél.: 248-0194
Montmagny

Me Jules PARE, C.R.
AVOCAT-PROCUREUR
Edifice Banque Provinciale
Rue St-Thomas,
MONTMAGNY, P.Q.
Tél.: 248-3954

Alex. Chouinard, C.R.
— Avocat —
60 rue St-Louis
Tél.: 248-2948
MONTMAGNY

Tél. Bur.: 248-1183
Rés.: 248-0147
Denis GOBEIL, LL. L.
AVOCAT
34, rue de la Gare
Montmagny

Installations et réparations
électriques
Travail de tous genres
en électricité
ROGER PROULX
ENT.-ELECTRICIEN
87, rue Ste-Brigitte-Nord
Tél.: 248-0970 Montmagny

Gonzague BELANGER
B. A. LL. L.
NOTAIRE
Tél. bur.: 248-2592
Rés.: 248-1096
32, rue St-Thomas
Montmagny

Jean-Paul CLOUTIER
B.A., L.S.C.
Licencié en Sc. commerciales

J. Maurice CLOUTIER
B.A., LL.L.
Notaire

ST-PAUL, Co. Montmagny, P. Q.

Gaston CLOUTIER
Industriel

Guy CLOUTIER
Courtier d'assurances

ROBERT DESPRES

INGENIEUR-CONSEIL

Bureau à Montmagny

Edifice Blanchet
116, Ave de la Gare.

Tél.: 248-0622 - Rés. 248-0653

DECES ET FUNERAILLES



M. RICHARD PARENT
A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 30
septembre, à l'âge de 37 ans, est
décédé accidentellement M. Ri-
chard Parent, demeurant au 1
rue, St-Jean-Baptiste à Montma-
gny.

Il laisse dans le deuil ses frè-
res, soeurs, beaux-frères et bel-
les-soeurs, M. et Mme Robert
Parent de St-Germain, M. et Mme
Léopold Parent de Arvida, M. et
Mme Maurice Parent de Rouyn,
M. et Mme Guy Parent de Mont-
réal, M. et Mme Paul Gagnon (Ra-
chel), de St-Denis, M. et Mme
Paul Pelletier (Jacqueline) de
St-Germain de Kamouraska mardi.
Antoinette Parent de St-Jérôme.

Les funérailles ont eu lieu à
St-Germaine de Kamouraska mardi
le 4 octobre.

A la famille éprouvée, nos plus
sincères condoléances.

YVES PARE

Architecte

D.E.A.M. - M.A.A.P.Q.
- M.I.R.A.C. -

Edifice Blanchet - Montmagny
116, Ave de la Gare.
Tél.: 248-3610

Marcel Ruelland
DIRECTEUR DE
FUNERAILLES

Ambulance et corbillard
CADILLAC

SERVICE JOUR ET NUIT

Tél: 248-1363, De la Fabrique

Laurent Normand
Directeur de Funérailles

SERVICE JOUR ET NUIT
d'ambulance et corbillard
Cadillac.

26, St-Louis - Tél.: 248-0545
MONTMAGNY

Viateur CARON, Enr.

• Pièces et accessoires
d'automobiles.
• Distributeur Good Year.

500, Trans-Canada,
Téléphone: 248-2619
Montmagny

BERNATCHEZ & PROULX EVALUATEURS

- Evaluation municipale
- Evaluation en général
- Péréquation scolaire
- Expertise en expropriation

75, rue de l'Anse
Montmagny

475, Blvd Taché est,
Montmagny

Tél.: 34601

ALYRE
CARBONNEAU
VENTE - INSTALLATION
Réparations de Radios et TV
ST-FABIEN DE PANET

A MONTMAGNY, LE 21 OCTOBRE

"Le Temps Sauvage"

(Anne Hébert)

La population de Montmagny et la région aura le privilège de voir "LE TEMPS SAUVAGE" de Anne Hébert, vendredi, 21 octobre 66, au Cinéma Lafontaine de Montmagny.

Après avoir été unanimement acclamée par la critique, nous souhaitons que cette manifestation artistique de grande qualité remporte à Montmagny l'éclatant succès qu'elle mérite. Il ne s'agit pas d'une pièce hermétique, réservée à un groupe restreint d'intellectuels. Comme le disait Albert Millaire: "Ce qui m'a plu dans cette oeuvre: le passage entre mes aspirations et celles de mon milieu et de mon pays. Je fus le pont. La pièce répondait entièrement à mes aspirations." Gilles Marcotte, critique réputé a dit en parlant du "TEMPS SAUVAGE": "Ce texte mérite d'être dit. Et je crois qu'il n'en est guère de plus riche dans le théâtre

canadiens-français." Jean Ethier-Blais parle de "frémissement d'une sensibilité morbide et violente qui est peut-être ce que jusqu'à présent, les Canadiens-français ont créé de plus personnel dans le domaine des sentiments."

Vous pourrez applaudir de grands artistes que la télévision nous a appris à connaître et à aimer: MARTHE THIERY, PAUL GUEVREMONT (Théophile), secondés par des comédiens de première valeur, dirigés par Albert Millaire.

Acclamé à travers tout le Canada et jusqu'à Paris, le Théâtre du Nouveau Monde nous donne rendez-vous au Cinéma Lafontaine, à 8h.30, le 21 octobre. Nous, Canadien-français nous ne pouvons rester indifférents aux succès des nôtres.

Pour savoir ou vous procurer les billets, s.v.p., consultez l'annonce qui paraît ailleurs dans ce journal.



DERNIER VESTIGE - Cette cheminée constitue le dernier vestige de la maison qui abritait les bureaux de la commission scolaire régional P.-Taché jusqu'au début du mois d'octobre. C'est sur ce site que s'élèvera bientôt le magnifique édifice de la Caisse Populaire St-Thomas.

Rapport du comité sur les loisirs

Le comité temporaire sur les loisirs nommé lors d'une séance du conseil municipal en septembre présentera son rapport d'enquête lors d'une assemblée qui sera tenue à l'Hôtel de ville lundi soir.

A l'occasion d'une conférence de presse qu'il donnait mardi avant-midi, le notaire Paul Dolan, greffier de la Cité a remis aux journalistes des copies du rapport qui sera présenté.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions intégralement ce rapport:

Monsieur le Maire,
Messieurs les échevins.

Le comité temporaire sur les loisirs, que vous avez nommé à la suite de votre séance publique du 19 septembre dernier, et composé de MM. Raynald Normand, Lucien Blais, Réal Laberge, Jean-Claude Croteau, Marcel Desjardins, Denis Gaudreau et Robert Barry, s'est réuni à deux reprises, avec le concours du greffier de la Cité, et est en mesure de vous soumettre un premier rapport.

Les membres du comité, en se basant sur les études déjà entreprises par différents organismes de Montmagny, dont le Conseil des Loisirs et la Jeune Chambre, et à la suite de leur expérience personnelle, ont établi, au préalable à toute discussion, qu'une Commission Municipale des Loisirs s'impose à Montmagny.

A ce sujet, les membres du Comité ne vont pas à l'encontre des autorités municipales qui, le 1er mars 1965, présentaient un avis de motion de la présentation d'un règlement pour la formation d'une Commission Municipale et qui, le 2 août 1965, à la suite d'une proposition faite par l'échevin Paul-René Caron, appuyé de l'échevin Marcel Desjardins, autorisait le trésorier de la Cité à verser le surplus non attribué par le budget et provenant de la taxe d'amusement, à un fonds spécial pour l'utilité exclusive de la future Commission Municipale des Loisirs.

Les membres du Comité ont ensuite été unanimement d'avis que ce Comité temporaire, mis sur pied par le Conseil Municipal, se refuse, tant qu'existera ce comité temporaire, à discuter et à poser des gestes politiques de quelque nature que ce soit.

Il est évident pour tous les membres du Comité que la situation des loisirs à Montmagny est intenable et requiert une action immédiate de la part des autorités municipales. La Formation d'une commission municipale, avec mandat bien précis, est le premier geste à poser.

Le comité a, de plus, fait une étude préliminaire de différentes questions, comme la localisation des loisirs, l'aménagement, la

réalisation de certains projets et le coût, mais, comme son mandat, à son point de vue, portait surtout sur le bien fondé d'une commission municipale des Loisirs et la préparation d'un projet de règlement municipal, n'a pas voulu élaborer davantage sur ces items pour ne pas dépasser les limites de son mandat.

En conclusion, le comité, à l'unanimité, fait les recommandations suivantes:

1- Le Conseil Municipal de Montmagny doit, sans tarder, adopter le projet de règlement soumis avec le présent rapport, après y avoir apporté les modifications qu'il juge opportunes, visant à la formation d'une Commission Municipale des Loisirs.

2- Une fois ce règlement adopté, le Conseil Municipal devrait laisser au prochain Conseil, qui sera élu le 6 novembre prochain, le choix des membres de cette Commission.

3- Il y aurait avantage que le comité temporaire actuel continue son travail jusqu'à ce que la Commission Municipale des Loisirs puisse prendre sa place.

Nous vous remercions.

DIRECTEMENT
DE LA MANUFACTURE
LOT D'HABITS
EN VENITIEN
IMPORTE D'ANGLETERRE
VALEUR DE \$95.00 A \$115.00
UN SEUL PRIX \$39.95
VENEZ EN FOULE A
2285, RUE MAUFILS.
TEL.: 661-3602
QUEBEC 3ème.

ATTENTION -248-0669-

Voici le numéro à signaler pour l'achat de vos nouvelles obligations d'Épargne du Canada. Aussi autres placements à 6 - 6 1/2 % et 7 %.

Un nom à retenir

Entrope Méthot R.C.P.

2, St-Jean-Baptiste-ouest Tél.: 248-0669 Montmagny
La Corporation de Prêts du Québec
(fondée en 1924)

ADIEU "BOND", NOTRE HOMME "FLINT" S'EN VIENT

BELMON REMBOURRAGE

Reparations

de

meubles

Prop.: MARIUS BELANGER

185, Ave de la Gare — Montmagny

Tél.: 248-2771.

Vous tournez en rond?



HFC peut vous remettre sur le droit chemin

Si les problèmes financiers vous font tourner la tête, faites-vous aider par la plus ancienne et la plus importante compagnie du genre. Muni d'argent par HFC, vous pourrez effectuer vos emplettes des Fêtes, changer de voiture, réparer la maison, régler des factures, etc. Vous rembourserez ensuite HFC commodément. Si vous avez besoin d'argent pour toute bonne raison, empruntez en toute confiance de Household Finance.

NOUVEAUX TAUX RÉDUITS SUR
LES PRÊTS DÉPASSANT \$1500
Comparez nos frais à ce qu'il vous
faudrait payer ailleurs

Montant du prêt	36 mois	30 mois	24 mois	20 mois	12 mois
\$ 100	\$....	\$....	\$....	\$6.12	\$9.46
300				18.35	28.37
550	23.73	28.28	32.86	51.24	
750	31.65	37.88	44.13	69.21	
1000	41.45	49.77	58.11	91.56	
1600	57.72	79.36			
2000	72.15	99.20			
2200	79.36	109.12			
2500	90.18	124.00			

Les paiements ci-dessus, comprenant capital et intérêts, sont basés sur le remboursement normal. Le coût de l'assurance n'est pas compris.

HOUSEHOLD FINANCE HFC

MONTMAGNY

124, rue St-Jean-Baptiste—Téléphone 248-2620

(au-dessus du Magasin Légaré)

Demandez nos heures d'ouverture le soir

Cours d'arts domestiques en novembre

Des cours d'arts domestiques auront lieu au début du mois de novembre.

Ces cours porteront sur la couture, la coupe, le crochetage, le tissage, l'art culinaire et la chaperonnerie.

Le ministère ayant discontinué de desservir ces cours par ses professeurs itinérants, les localités rurales aussi bien que urbaines pourront dorénavant profiter de ces enseignements.

Toutes personnes ou groupes désirant que des cours d'arts domestiques soient donnés dans leur localité peuvent communiquer avec le responsable M. Raymond Lortie(à Montmagny, téléphone 248-2722, pour plus amples renseignements.

Offres d'emplois

Voici ci-après les offres d'emplois disponibles à notre bureau aujourd'hui:

—Une commis-vendeuse avec connaissance de la dactylo.

—Une fille pour ouvrage général dans un hôtel de Montmagny.

—Des serveuses de table pour restaurants de Montmagny, Berthier-en-Bas et L'Isletville.

—Des femmes de ménage compétentes, pour travail à temps partiel.

—Des aides-familiales pour la région et plusieurs autres endroits dans la Province.

—Une coiffeuse possédant au moins 3 ans d'expérience ou sa carte de compétence pour un salon de coiffure de Montmagny.

CHEZ LES HOMMES

—Un vendeur-livreur, camion fourni, au salaire de \$60.00 par semaine de 5 jours plus 16% de commission sur les ventes.

—Deux boulangers compétents, pour un employeur du comté de L'Islet, au salaire de \$65. à \$75. par semaine.

—Un mécanicien d'automobiles, avec 3 ans d'expérience si possible.

—Un aide-fermier pour la région au salaire de \$35 à \$40 par semaine, logé et nourri.

—Un vendeur, avec expérience dans la quincaillerie, et possédant de préférence une 10ième année.

—Un commis boucher compétent pour un commerce de la Pocatière.

—Un opérateur de presses offset.

—Des menuisiers avec c.c. pour la région de Val d'Or au salaire de \$3.00 l'heure.

—Un livreur à bicyclette à \$0.60 l'heure, pour un épicerie-boucherie.

—Des ouvriers d'usine, âgés d'au moins 18 ans, au salaire initial de \$1.00 l'heure.

—Des bûcherons et opérateurs de débuseurs à plusieurs endroits dans la Province.

—Des jeunes gens avec une 10ième année, pour travailler sur une chaîne de montage d'automobiles - Aucune expérience requise.

—Des cadets policiers pour la Sûreté Provinciale. Les candidats devront avoir 19 ans et posséder une 11ième année.

—Des surveillants pour le Corps Canadien des Commissionnaires à Bouchard, province de Québec. - Salaire \$1.40 l'heure.

—Des agents de protection sont toujours requis pour l'Expo 1967.

AVIS AUX EMPLOYEURS

—Une apprentie-coiffeuse offre ses services.

—Une jeune fille, ayant de l'expérience comme commis-comptable, est disponible immédiatement.

Pour de plus amples informations, signalez le numéro 248-1102.

Notre bureau est maintenant ouvert à l'heure du dîner. Vous pouvez donc téléphoner ou vous présenter entre 8h.15 du matin et 5 hres de l'après-midi.

Veuillez noter que l'appellation du Service National de Placement sera désormais:

CENTRE DE LA MAIN

D'OEUVRE DU CANADA.

BERTHIER

CONGRES DIOCESAIN

Le congrès diocésain des Dames de Sainte-Anne a été tenu récemment à St-Fabien. Les prêtres des paroisses environnantes, accompagnés d'un groupe de dames de Ste-Anne de chacune de leurs paroisses étaient bien représentés. Il y eut conférence donnée par M. l'abbé Raymond aumônier diocésain. Le Père Lavoie, préposé aux retraites fermées de Ste-Anne était aussi présent pour recruter des retraitantes. Les activités se sont tenues à la salle paroissiale, et le tout s'est terminé par une prière à l'église.

RETRAITE DES DAMES

Plusieurs dames se sont rendues à Ste-Anne pour suivre les exercices de la retraite du 4 au 6 octobre.

RETRAITE PASTORALE

M. le curé de Berthier a fait la retraite annuelle des prêtres du 25 au 30 septembre.

DEUIL

Mme Edouard Hoffman vient

d'être éprouvée par la mort de son père M. Albert Lepine, décédé à Québec le 18 septembre à l'âge de 91 ans.

MARIAGE

Samedi le 10 octobre en l'église de Berthier a été béni le mariage de Mlle Denise Morin, fille de M. et Mme Léopold Morin à M. Paul André Boulet, fils de M. et Mme Jean Charles Boulet de Montmagny.

VISITE PAROISSIALE

Cette semaine encore se déroulera dans notre paroisse la visite paroissiale. Faisons nous donc un devoir d'accueillir avec joie et respect le représentant de Dieu en la présence de notre dévoué pasteur.

MALADE

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Albert Clavet qui est hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Samedi le 15 octobre sera chanté en l'église de Berthier, le service anniversaire de Mme Frs Xavier Bouffard née Mémé Lynch.

Heureux gagnant

Le prix de présence offert par

LANGLAIS & BELZILE AUTO

Blvd Taché Est - Montmagny,

à l'occasion de la présentation des modèles 1967, a été gagné par M. Robert Coulombe, de St-Paul Cté Montmagny.

ANNONCES CLASSEES

LOGEMENT A LOUER comprenant 3 pièces, chauffé et éclairé. Libre le 1er novembre. Pour informations, tél.: 248-2652.

6-10-jno

MAISON A VENDRE, comprenant terrain 70x100, située à 199 rue du Manoir à Montmagny. S'adresser Tél.: 248-2862.

13-10-3fsP.

INVENTION - Un système pour faire fonctionner un véhicule-automobile sans carburateur. Pour renseignements communiquer avec Tél.: 469-2256. à St-Paul.

6-10-3fsP.

FILLE DEMANDEE

On demande une fille pour travail dans maison privée à Montréal. - Deux enfants. - Aura chambre seule. S'adresser: Tél.: 246-5321.

6-10-jno

A VENDRE, maison et grand terrain situés à 110, 6e Rue. Libre le 1er septembre. Cause de vente: départ. S'adresser à Elzéar Dionne, Duplan Textiles - Tél.: 248-0480.

5-8-J.N.O.

CHALET A VENDRE avec grand terrain et verdure au bord du fleuve à proximité de la route. A l'état de neuf avec foyer, douche et meubles. Aux limites de Montmagny et Berthier. S'adresser Dr Marcel Laverdière, Tél. 248-2298.

J.N.O.

CHAMBRE A LOUER, conviendrait pour monsieur ou étudiant. Pupitre dans la chambre. Pension fournie. S'adresser à 248-0506.

13-10-J.N.O.

A LOUER - Un étage complet à louer à 94, rue St-Thomas, pour plus de renseignements s'adresser: Tapis Vert, 94, rue St-Thomas, Tél.: 248-2922.

1-7-J.N.O.

A LOUER, à St-Pierre de Montmagny, une maison et aussi 4 appartements sur la rue principale. S'adresser à: Armand Cloutier.

6-10-3fsP.

A VENDRE, Valiant 1962, 145 forces, automatique, 4 portes, moteur neuf, peinture neuve, 4 pneus neufs, pour seulement \$700. S'adresser à: Tél.: 248-3797.

7-10-2fsP.

Québec-Téléphone offrira des droits de souscription

Québec-Téléphone a l'intention d'offrir aux détenteurs d'actions ordinaires des droits de souscription dans le but de se procurer une partie des fonds nécessaires au financement de son programme d'immobilisations pour l'année 1966.

M. Normand Gendreau, vice-président exécutif, finance, a déclaré que le programme de construction et l'acquisition de plusieurs réseaux téléphoniques indépendants entraîneront des déboursés de l'ordre de \$16,500,000 et que la compagnie avait déjà contracté des emprunts à court terme au montant de \$10,300,000.

Le produit de l'offre d'actions ordinaires sera de l'ordre de \$4,000,000 et sera utilisé pour diminuer d'autant le montant des emprunts à court terme. "Tous les détails de l'offre et un titre transmissible établissant les droits de souscription seront ex-

pédiés aux actionnaires vers la mi-octobre", de dire M. Gendreau.

"On prévoit une augmentation constante des revenus provenant du service local et du service interurbain. La majoration des taux du service local, en vigueur le 1er novembre 1966, autorisée par la régie des services publics contribuera à faciliter le financement projeté et à contrebalancer la hausse constante des frais d'exploitation."

"Le but du programme de construction est de faire face à l'accroissement de la demande de services et d'ajouter au réseau de la compagnie de l'équipement plus perfectionné par suite de la recherche scientifique dans le domaine des communications. La récente acquisition de quelques réseaux téléphoniques indépendants a élargi le territoire que dessert la compagnie."

Avant de poster une lettre,

vérifiez si l'enveloppe porte bien

- 1 l'affranchissement exact, à l'angle droit supérieur;
- 2 le nom du destinataire;
- 3 le numéro et le nom de la rue, le numéro de la case ou de la route rurale, sans oublier le nom de l'immeuble et le numéro de l'appartement ou du bureau;
- 4 le nom du village ou de la ville (le numéro de la zone postale, s'il y a lieu) et le nom de la province;
- 5 vos propres nom et adresse, à l'angle gauche supérieur.



A L'ISLET-SUR-MER
DU 14 AU 16 OCTOBRE

VISITEZ



La maison modèle

de Landry et Frères

entièrement meublée par
LAROSE de L'Islet-sur-Mer.

Tant vaut l'adresse,
Tant va la lettre!



Vous trouverez des renseignements postaux dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique.



• Que la campagne électorale pour les élections municipales promet d'être très intéressante si l'on en juge par le nombre de candidatures qui s'inscrivent peu à peu. Il y aura lutte sur au moins trois des sièges à l'échevinage et avec l'arrivée du Dr Cajetan Gauthier sur la scène politique municipale, la mairie sera également contestée. On sait déjà que M. Gérard Thibault sera candidat à ce poste. De plus, la rumeur veut que plusieurs autres contribuables soient disposés à entrer dans la lutte.

• Que si l'on en juge par le nombre de cartes vendues à date, la réception qui sera offerte samedi soir en l'honneur de l'hon. Jn-Paul Cloutier, député de Montmagny, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Etre Social connaîtra un succès digne de figurer dans les annales de Montmagny. Il ne reste que très peu de cartes en vente, et celles-ci seront disponibles à la porte du soubassement de l'église à compter de 8 heures samedi soir.

• Que la population de Montmagny peut être fière à juste titre de la nomination de M. Cloutier comme ministre. En effet, si certains députés de Montmagny ont occupé ces hautes fonctions dans le passé, combien étaient natifs du comté et y résidaient encore au moment de leur accession au cabinet?

• Qu'il y aurait une partie récréative au profit de la société St-Vincent de Paul mardi, le 18 octobre, à 2 heures p.m. au soubassement de l'église St-Thomas. L'admission sera de \$0.50. Cette oeuvre mérite votre encouragement.

• Que les bureaux de la commission scolaire régionale étaient maintenant rendus près de l'école St-Mathieu, dans l'immeuble de l'ancien atelier de couture Patry. A la place de l'ancien site de ces bureaux, on commence la construction du nouvel immeuble de la Caisse Populaire St-Thomas.

• Que des travaux ont débuté cette semaine sur la route 2 entre Montmagny et Berthier. On met une nouvelle couche d'asphalte de façon à effacer les multiples trous qui couvrent ce bout de chemin, le rendant très dangereux. Depuis quelques années, cette route avait été délaissée, si ce n'est quelques morceaux de rapiécages à l'approche des élections de juin.

• Qu'à constater tous ces travaux de voiries qui se font un peu partout à travers le comté, on se croirait à un mois d'une élection sous l'ancien régime. Ce n'était en effet qu'à la veille d'un scrutin que quelques travaux se faisaient dans les comtés ruraux. Les temps ont bien changé...

• Que l'évasion de deux prisonniers de la prison locale dimanche soir avait donné lieu à un déploiement des forces de police assez spectaculaire. Les curieux ont surtout aimé voir les policiers à l'oeuvre dans ce qui fut l'Hôtel Windsor.

CHAUFFEUR DE BOUILLOIRE DEMANDE

Chauffeur de bouilloire à l'huile demandé, possédant un certificat de 4e classe A.

Communiquer à:

Cap St-Ignace - Tél.: 246-5321
entre 7 hres a.m. et 5 hres p.m.



COLLISION - Nous voyons ici le véhicule de M. Léo-Juste Roy de St-Vallier qui est allé s'arrêter sur le coin d'une maison à la suite d'une collision survenue mardi vers 1h.30 p.m. La collision s'est produite à l'angle de l'ave Ste-Brigitte et de la rue du Palais de Justice. L'autre véhicule impliqué est celui de M. Jean-Claude Croteau de Montmagny. Les dommages sont évalués à \$1.700.



CANDIDAT

En dernière heure nous apprenons de source fiable que le Dr Cajetan Gauthier de Montmagny a accepté de porter sa candidature à la mairie. Toutefois, nous n'avons pu entrer en contact avec lui pour vérifier cette nouvelle.

Unité Sanitaire

LUNDI, 17 octobre:

Examens pour cartes de santé.
Examens médicaux scolaires.
Inspections sanitaires
Ste-Apolline: 1h.30 à 2 hres:
Clinique de bébés.

MARDI, 18 octobre:

Examens médicaux scolaires.
Inspections sanitaires
Hôpital: Clinique de BCG.
Ste-Euphémie: 1h.30 à 2 hres:
Clinique de bébés.
N.-Dame du Rosaire: 2 à 2h.30:
Clinique de bébés.

MERCREDI, 19 octobre:

Examens médicaux scolaires.
Inspections sanitaires
Unité Sanitaire: 9 à 11 hres:
Clinique de bébés.
Radiographies pulmonaires.
(Avis du médecin).
St-Paul: 1 h. 30 à 2 heures:
Clinique de bébés.

JEUDI, 20 octobre:

Inspections sanitaires
Unité Sanitaire: 2 à 4 heures:
Clinique de bébés.

VENDREDI, 21 octobre:

Examens médicaux scolaires.
Inspections sanitaires
Hôpital: Clinique de BCG.
Dr Antonin Bélanger, m.h.

Les brigadiers scolaires relèvent 1780 infractions sur la route

Le rapport d'une enquête faite par les brigadiers scolaires sur les manquements au code de la route a été rendu public cette semaine. Les conclusions de ce rapport révèlent un total de 1780 infractions dont 633 sont attribuables à des automobilistes, 902 aux piétons et 160 aux cyclistes.

Cette enquête a été instaurée par le grand responsable des brigades scolaires dans la Cité, le Lt Wellie Marchand de la Sûreté Municipale. Les rapports des brigadiers ont été certifiés par au moins deux officiers suivants

dans tous les cas, Mlle Françoise Corriveau, capitaine, Mlle Francine Girard, lieutenant, M. Denis Bélanger, lieutenant et M. Fernand Proulx, sergent.

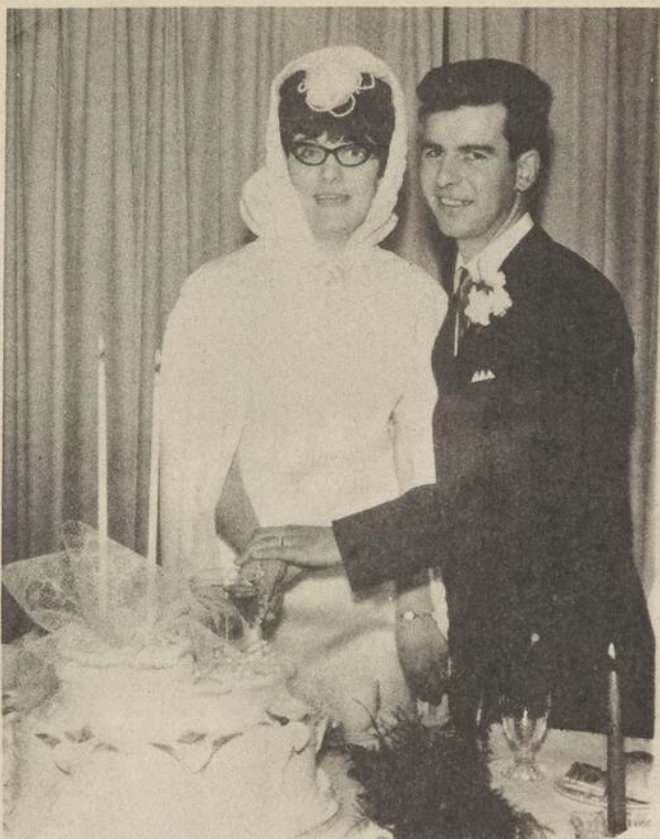
Les brigadiers exerçaient une surveillance à un endroit bien défini pour un temps déterminé. Ils étaient munis de formulaires spéciaux ou ils pouvaient enregistrer les infractions.

Voici en détails le rapport de cette enquête qui devrait nous faire accroître notre prudence dans l'avenir.

DATE	HEURE	POSTE	INFRACTIONS
12 mars 66	1 hre à 2 hres p.m.	Ave de la Fabrique rue St-Louis	180
18 mars 66	7h.30 à 8h.30 p.m.	Ave de la Gare rue St-Thomas	128
1 avril 66	7h.45 à 8h.45 p.m.	Ave Ste-Julie rue St-Jean-Baptiste	227
1 avril 66	7h.30 à 8h.30 p.m.	3ième Avenue rue St-Jean-Baptiste	91
2 avril 66	10.15 à 11.15 a.m.	Ave Ste-Brigitte Boulevard Taché	194
15 avril 66	8h.20 à 9h.20 p.m.	Ave Ste-Brigitte St-Jean-Baptiste	192
22 avril 66	8h.20 à 9h.20 p.m.	Ave de la Gare rue St-Thomas	243
29 avril 66	7h.30 à 8h.30 p.m.	Ave Ste-Julie rue St-Thomas	282
6 mai 66	7h.30 à 8h.30 p.m.	Ave de la Gare rue St-Thomas	118
27 mai 66	7h.45 à 8h.45 p.m.	Ave de la Fabrique rue St-Louis	125

TOTAL: 1780

AUTOMOBILISTES	qu'à une intersection ...	484
Ne respecte pas les signaux lumineux	Circule sur la chaussée	115
lumineux		
lumineux	Total	902
Néglige un arrêt obligatoire		
Stationnement interdit		
Ne signale pas ses intentions		
Usage excessif du klaxon		
Vitesse excessive ou dangereuse		
Total:		623
PIETONS		
Ne respecte pas les signaux lumineux		303
Traverse à un endroit autre		
	Total:	160
CYCLISTES		
Ne respecte pas les signaux lumineux		65
Ne respecte pas les signaux de direction		24
2 passagers sur la même bicyclette		12
Circule sur le trottoir		32
Circule à gauche du chemin		2
Abus du feu jaune		17
Bicyclettes sans lumière		8
	Total:	160



MARIAGE DANCAUSE-FORTIN - M. et Mme Berthier Dancause dont le mariage a été béni le 8 octobre en l'église de St-Pamphile. M. Berthier est le fils de M. et Mme Honoré Dancause de Montréal et son épouse est la fille de M. et Mme Conrad Fortin de St-Pamphile. Les nouveaux mariés demeureront à Montréal.

Studio A.C. Pelletier.

DEPUIS LE DEBUT DE LA CHASSE

Au moins 6 personnes se sont perdues en forêt

Deux hommes qui s'étaient rendus à la chasse entre Ste-Apolline et Ste-Lucie dimanche dernier ont dû passer la nuit dans la forêt après s'être égarés. Dans la semaine précédente, un chasseur seul avait subi le même sort près de L'Espérance. Un peu auparavant, la même mésaventure était arrivée à trois hommes près de St-Camille de Bellechasse.

Devant ces faits, M. Léon Gaudreau, coordonnateur du groupe 451 de la Protection Civile à Montmagny a voulu donner quelques conseils aux chasseurs et à tous ceux qui doivent se rendre en forêt.

Tout d'abord, il faudrait toujours se procurer une carte du territoire et une boussole avant de partir, cela implique qu'il

faut apprendre à lire une carte.

La prudence élémentaire exige d'avertir quelqu'un au départ de l'endroit exact où l'on se rend. Si on était sûr de se perdre, on ne partirait pas.

En cas d'égarement, il faut tenter de trouver un endroit le plus confortable possible pour passer la nuit, au lieu de continuer à marcher et de risquer de se blesser dans l'obscurité. Il faut ensuite se bâtir un feu, tout en respectant les règles les plus élémentaires de prudence.

M. Gaudreau a déclaré que si tous les chasseurs suivaient ces quelques conseils, beaucoup moins s'égèreraient, et si le cas se présentait, il serait beaucoup plus facile de les retrouver.

PUBLIC AVIS

MUNICIPALITE DE STE-EUPHEMIE SUR RIVIERE-DU-SUD
DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis public, vous est par la présente donné, par le soussigné secrétaire-trésorier de la dite municipalité, que des soumissions publiques sont demandées pour l'entretien et le sablage des chemins d'hiver dans la Municipalité de Ste-Euphémie sur Rivière-du-Sud.

La longueur totale des routes est de 13.36 milles.

Ces soumissions devront être cachetées et déposées au bureau du secrétaire-trésorier avant 5 heures le 20 octobre 1966. Elles seront ouvertes lors de la séance spéciale du 20 octobre 1966 à 7 heures 30 du soir.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse des soumissions présentées.

Fernand Mercier, sec.-trés.

CONSEIL 3186, ST-PAUL

Initiation de Chevaliers de Colomb dimanche

Le grand Chevalier du Conseil 3186 de St-Paul, M. Hector Gaudreau nous a annoncé cette semaine qu'il y aurait une initiation aux trois premiers degrés de l'Ordre à St-Paul dimanche.

Pour initier les nouveaux candidats, M. Conrad Vachon, député du district 28 de Thetford-Mines agira comme officier confèrent. Il s'agira de la seconde cérémonie d'initiation cette année à St-Paul et un nombre impressionnant de 87 candidats feront leur entrée dans la chevalerie colombienne.

M. Gaudreau nous a également révélé que la soirée des impressions aura lieu lundi soir à 8 heures à la salle de réunion habituelle.

Tous les membres Chevaliers des conseils voisins sont cordialement invités à venir assister à cette initiation ainsi qu'à la soirée des impressions.



MARIAGE LEBLANC-BOIS - M. et Mme Gildar Leblanc dont le mariage a été béni le 8 octobre à l'église de Ste-Perpétue de L'Islet. M. Leblanc est le fils de M. et Mme Léon Leblanc de St-Pamphile et son épouse est la fille de M. et Mme Gérard Bois de Ste-Perpétue. Les nouveaux époux résideront à Charlebourg.

Studio A.C. Pelletier.

TACHE

OCT. 15 au 20 SAM. à JEU.

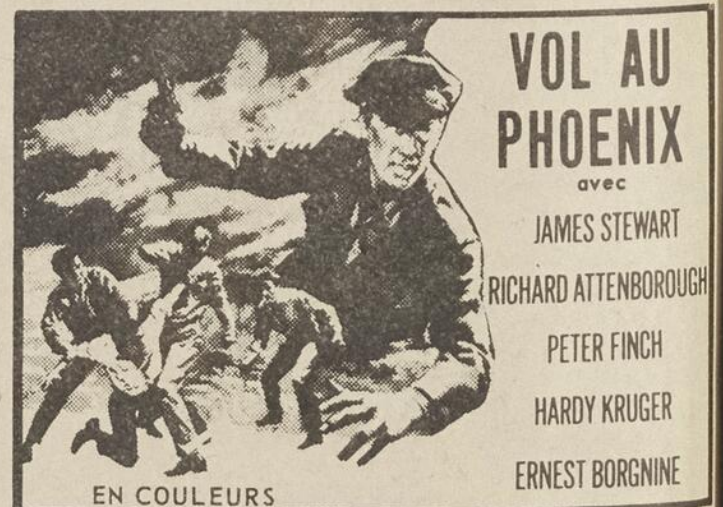


AUSSI

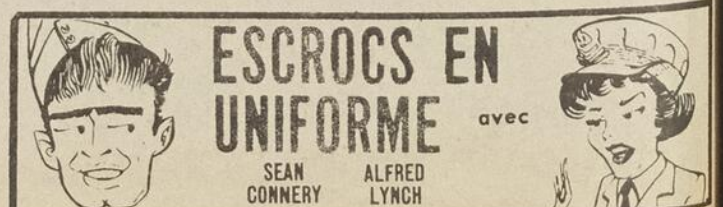


LAFONTAINE

OCT. 15 au 21 SAM. à VEN.



AUSSI



LA CROIX-ROUGE TOUJOURS PRÊTE À AIDER



NOUS ALLONS TOUS AU

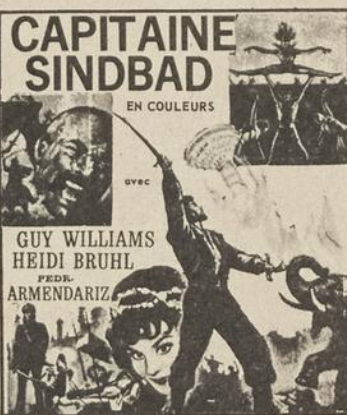


L'ISLET-SUR-MER

OCT. 15-16-18 SAM. DIM. MAR



AUSSI



Dimanche après-midi, représentation de 2 films pour enfants à 1h.30.

LAFONTAINE

BIENTOT

OCT. 29 au NOV. 4 SAM. à VEN. ADM. \$1.25



ADIEU "BOND" NOTRE HOMME "FLINT" S'EN VIENT.

La Commission Scolaire de Montmagny enregistre un déficit de \$11,931.57 au 30 juin 1966

Les états financiers de la commission scolaire locale de Montmagny qui ont été rendus publics cette semaine révèlent que le déficit enregistré au 30 juin 1966 s'élève à \$11,931.57 comparativement au solde d'un déficit enregistré au 30 juin 1965 au montant de \$27,180.57.

Ces états financiers, préparés par la firme Corriveau, Caron et Renaud et Cie de Montmagny nous ont été remis cette semaine par M. Alphonse Lebel, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire locale.

Au 30 juin 1966, les immobilisations totalisent \$3,332,086.55. En y ajoutant les autres actifs, soit les frais d'émission des obligations \$31,614.25 et le déficit et les dépenses consolidés \$49,002.31, on arrive à un fonds d'immobilisations de \$3,412,703.11.

Voici le détail de ces états financiers, au 30 juin 1966.

FONDS D'OPERATIONS COURANTES

ACTIF	
DISPONIBILITES:-	
Argent en caisse et en banque	\$ 27,414.81
Taxes à recevoir:	
Année 1965-66	\$ 89,446.34
Arrérages 1963-64 à 1964-65	23,212.67
	\$ 112,659.01
Moins: Provision pour non-recouvrement de taxes	68.49
Frais de scolarité à recevoir	1,107.50
Subventions à recevoir	91,347.00
Comptes à recevoir	1,440.86
	\$ 233,900.69
DEFICIT, LE 30 JUIN 1966:-(Etat No.3)	11,931.57
	\$ 245,832.26

PASSIF	
EXIGIBILITES:-	
Coupons échus et non-présentés	\$ 3,756.25
Traitements et bénéfices marginaux à payer	25,139.45
Comptes à payer	66,936.56
Emprunts temporaires	150,000.00
	\$ 245,832.26

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ACTIF	
IMMOBILISATIONS:-	
Terrains	\$ 135,879.94
Clôture	9,330.97
Immeubles	2,924,752.66
Ameublement	262,122.98
	\$3,332,086.55
AUTRES ACTIFS:-	
Frais d'émission des obligations	\$ 31,614.25
Déficit et dépenses consolidés	49,002.31
	\$0,616.56
	\$3,412,703.11

PASSIF	
DETTE CONSOLIDEE:-	
Obligations:-	
4% - 1976	\$ 135,000.00
5% - 1971	\$ 564,000.00
5 1/2% - 1975	136,000.00
6% - 1981	268,000.00
	968,000.00
6% - 1969	20,500.00
4% - 1974	48,500.00
	\$1,172,000.00
Billets à payer - Banque Provinciale	50,000.00
PLACEMENT EN ACTIFS IMMOBILISES:-(Etat No.3)	2,190,703.11
	\$3,412,703.11

STAT DE REVENUS ET DEPENSES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 30 JUIN 1966

REVENUS:-	
Taxes foncières 1965-66	\$ 325,194.89
Subventions du gouvernement provincial:	
Frais d'administration et d'entretien	\$ 50,825.00
Service de la dette Consolidation des bénéfices	29,500.00
Equilibre Budgétaire 1965-66	244,878.00
Rémunération du personnel enseignant	124,013.00
Classe spéciale	1,830.00
Livres de classe	8,132.00
Bibliothèque scolaire	2,033.00
Transport des élèves	19,445.00
Remboursement d'emprunts à long terme	100,597.24
Loi facilitant les progrès scolaires	11,657.50
	592,910.74
Subventions tenant lieu de taxes- Gouvernement Fédéral	5,417.56
Intérêts sur arrérages de taxes	470.73
Taxe de Vente "Province de Québec"	1,364.09
Divers - Location de salles	1,228.68
Loyer pour dette "Commission Scolaire Régionale Pascal Taché"	51,921.80
Intérêts gagnés sur dépôts bancaires	512.18
Loyers des religieuses	6,000.00
	\$ 985,020.67

DEPENSES:-	
Administration Générale:-	
Frais de représentation (Commissaires)	\$ 5,100.48
Directeur de service	7,373.01
Contrôleur d'absences	1,050.00
Personnel du secrétariat	3,056.25
Assurance-chômage	71.30
Recensement	1,595.25
Frais bancaires	534.19
Frais de voyages des commissaires	516.98
Régime de Rentes du Québec	89.77
Papeterie et fourniture de matériel	3,166.70
Téléphones et télégrammes, timbres	443.95
Frais légaux et négociation	\$ 82.08
Vérification	1,500.00
Assurance responsabilité et cautionnement	1,407.50
Contributions et abonnements	1,865.23
Avis, copies, rôle, annonces	303.35
Dons	225.00
Publicité, réception	80.26
Consultation (Budget)	785.00
Evaluateurs	80.00
	29,326.30

Administration pédagogique:-	
Cours de perfectionnement	\$ 625.00
Téléphones, télégrammes, timbres, (Ecoles)	744.52
Directeur d'écoles	42,900.00
Elémentaire Titulaires	267,624.00
Elémentaire Spécialistes	18,750.00
Personnel temporaire "Suppléants"	4,472.61
Assurance-chômage personnel du secrétariat	23.40
Régime de Rentes du Québec	3,458.88
Personnel de secrétariat	2,584.57
Frais de voyages	246.00
Manuels scolaires	5,268.83
Matériel didactique	1,346.90
Enfance exceptionnelle: Elémentaire Titulaire	3,600.00
Frais de voyages	69.34
Matériel didactiques	509.93
	352,223.98
Livres de bibliothèque:-	2,788.79
Loisirs et sports:-	1,414.21
Techniques audio-visuelles:-	
Films	\$ 227.47
Rubans	25.39
	252.86
Transport des élèves:-	39,400.00

Service de l'équipement scolaire:-	
Salaires des concierges - chauffage et ménage	\$ 21,634.35
Assurance-chômage	280.74
Chauffage combustible	8,369.77
Régime de rentes du Québec	149.79
Matériel de ménage	2,532.28
Gas, électricité, eau	6,464.67
Entretien et réparations	7,058.27
Camionnage	241.04
Loyers	1,250.00
Assurance-incendie	927.38
	48,928.29

(Suite à la page 2)



Badminton à St-Francois

Depuis une semaine, une ligue de badminton est en opération dans la grande salle du magnifique Centre de Loisirs de St-François de Montmagny. Déjà plusieurs rencontres ont eu lieu et la lutte s'annonce très serrée.

Voici la formation des équipes:

Section A:

Boulangerie E. Paré: M. et Mme Richard Morin et M. et Mme Wilfrid Marceau ainsi que Mlle I. sabelle Morin.

Garage J.P. Simard: M. et Mme Aristide Théberge et M. et Mme Jacques Chabot.

Garant Inc.: M. et Mme Lévi Noël et M. et Mme Roch Roy.

Epicierie R. Paré: M. et Mme Roger Simoneau et M. et Mme J.P. Bolduc.

Section B:

Jacques Dumas T.V.: M. et Mme Benoit Laflamme et M. et Mme Ernest Paré.

Hôtel J.P. Boulet: M. et Mme Yves Laflamme, M. Camille Laliberté et Mlle Ginette Jean.

Manufacture de Meubles Morigeau: M. Norbert Morin et Carole St-Pierre, M. Bertrand Paré et Edith Paré.

Menuiserie Charles Gourgues: M. Rémi Chamberland et Micheline Laliberté, M. Jean-Yves Gaulin et Denise Théberge.

CLASSEMENT

Section A:

Boulangerie E. Paré	4
Garant Inc.	3
Epicierie R. Paré	2
J.P. Simard (garage)	1

Section B:

Hôtel J.P. Boulet	5
Jacques Dumas T.V.	4
M. Meubles Morigeau	1
Charles Gourgues	0

Cédule

Lundi 17 octobre:

Epi. R. Paré vs Boul. E. Paré

Mardi 18 octobre:

Garant Inc. vs Gar. J.P. Gagné

Mercredi 19 octobre:

Meu. Morigeau vs C. Gourgues

Jeudi 20 octobre:

J. Dumas TV vs Hôtel Boulet

On annonce que tous les adeptes de ce sport qui aimeraient pratiquer leur sport favori, n'ont qu'à communiquer avec M. Richard Morin de St-François au No de téléphone: 259-7983, pour réservation. Il y aura aussi plusieurs tournois hors cédule pendant la période hivernale.

La ligue Laurentide operera à 7 équipes

La ligue de hockey intermédiaire Laurentide Québec Rive Sud opérera cette année à 7 équipes. Cette décision a été prise lors de l'assemblée des équipes qui s'est tenue hier soir à la salle Molson de Lévis.

La nouvelle équipe qui a présenté sa demande en retard (comme le St-Vallier l'an dernier) sera celle du restaurant Chez Roland de Lévis. Elle s'ajoute aux équipes représentant Montmagny (Bruins), St-François, St-Vallier, St-Michel, Tanguay (Lauzon) et Giffard.

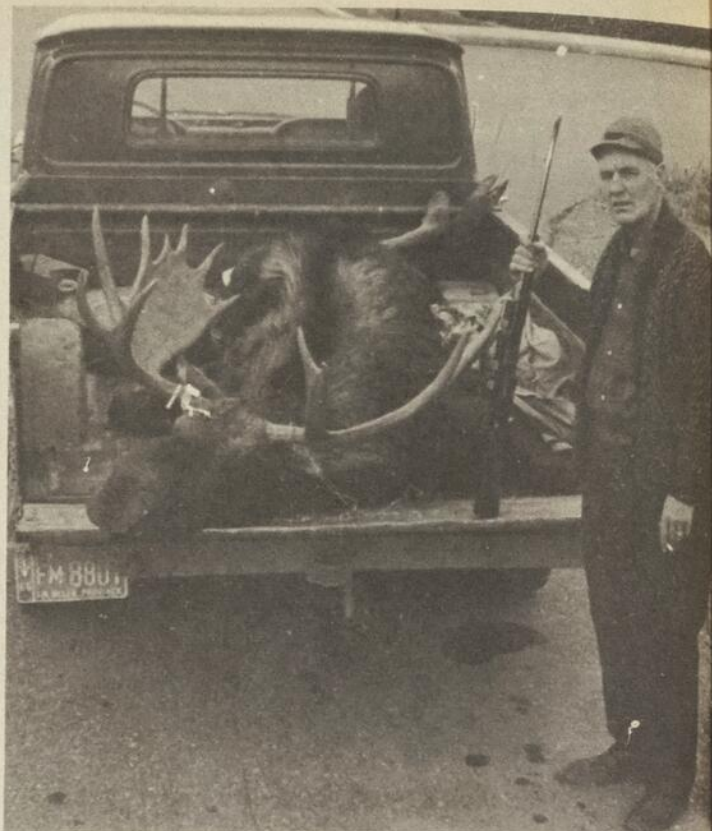
Les équipes ont toutes accepté principes de jouer toutes leurs parties à l'Aréna de Montmagny, tant dans la cédule régulière que pour les éliminatoires. Toutefois, il reste certains dé-

tails à régler quant aux heures et aux jours des parties avant de pouvoir publier la cédule.

ENTRAINEMENT DES BRUINS

Les Bruins de Montmagny ont débuté leur entraînement cette semaine. Plusieurs nouvelles figures sont apparues à cet entraînement en plus d'un bon nombre des joueurs de l'an dernier.

Jacques Rouleau semble rétabli de sa blessure et il était présent à la séance d'entraînement d'hier soir. On a également vu Raynald Lévesque, André et Clermont Bélanger, Raynald Fortin, Claude Boulet, Jacques Dassylva, Germain Dumas, Pierre Lachance, Pierre Lacombe, Yves Denault et plusieurs autres. L'entraînement est dirigé par Jean-Luc Després.



FIER NEMROD - M. Philippe Bertrand de Ste-Lucie peut être fier du magnifique original qu'il a abattu la semaine dernière à Causapscal. L'animal est âgé de 11 ans et pèse plus de 1,200 livres.

Tél.: 856 - 2975

Sports
Loisirs enr.

GROS et DETAIL

BICYCLES - SCOOTERS - AUTO-NEIGE "MOTO-SKI"
PECHE - CAMPING
CHALOUPE "PETERBOROUGH"
MOTEURS HORSBORD "CHRYSLER"
PATINS - SKIS - HOCKEY
BALLE au CAMP - TENNIS

413, 8^e RUE, LA POCATIERE, KAM., P.Q.

Pour votre nouvelle T.V. en couleurs

PASSEZ FAIRE UNE VISITE AU

SALON DU MEUBLE DE MONTMAGNY ENR.

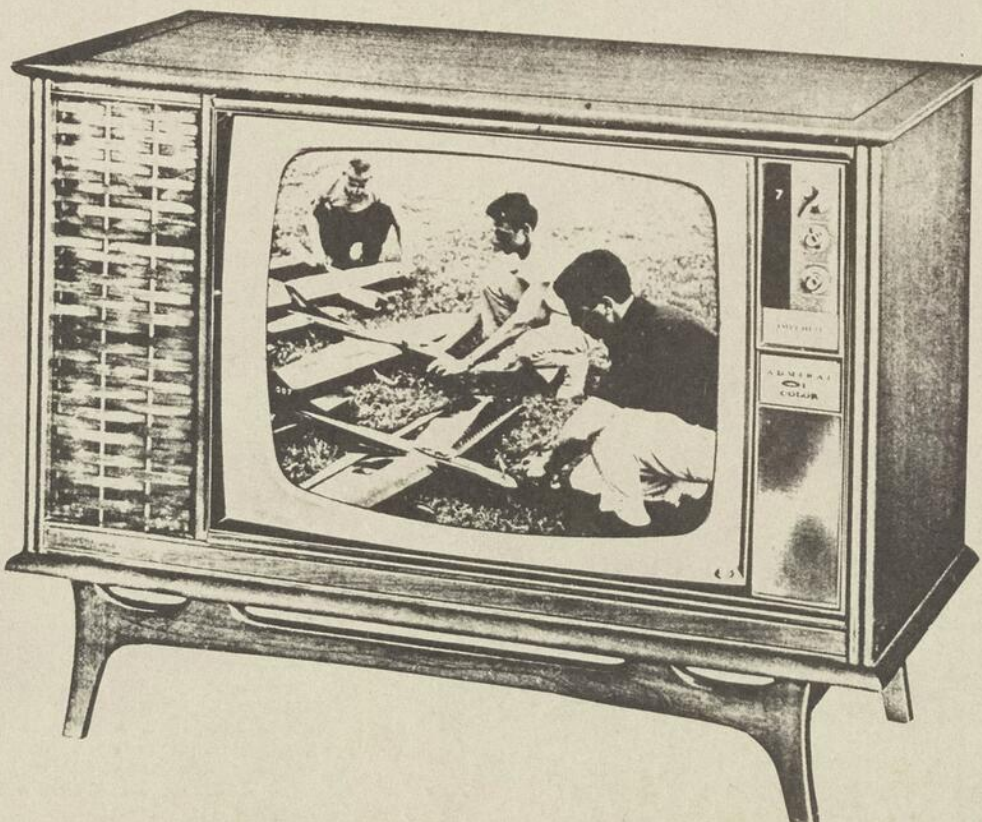
144, Ave. de la Gare - Montmagny

Tél.: 248-3591

**Voulez-vous
gagner un
magnifique
appareil
de T.V.
en couleurs**

Avec chaque achat
de \$1.00
sur toutes
les marchandises,
vous êtes éligibles
pour gagner.

LE TIRAGE SE FERA
LE 31 DEC. 1966



**VOULEZ-VOUS
ETRE DANS LE VENT?
ACHETEZ
DES MAINTENANT
VOTRE T.V.
EN COULEURS.**

Avons en main
les marques
les plus connues
sur le marché, telle que
Westhninghouse.

SERVICE D'UN AN

Meilleur prix
pour votre T.V.
en noir et blanc.

Salon du Meuble de Montmagny enr.